



FEDERATION FRANÇAISE
D'EQUITATION

BREVET FEDERAL D'ENTRAÎNEUR SPORTS EQUESTRES
BFSE
Niveaux 1 et 2
Applicable au 01 janvier 2018



Version du 15 janvier 2020

Sommaire

1	GÉNÉRALITÉS.....	3
2	RÉFÉRENTIEL PROFESSIONNEL DE L'ENTRAÎNEUR PREMIER NIVEAU DANS SA DISCIPLINE.....	3
3	ORGANISATION DE LA FORMATION.....	4
	LE PROGRAMME DE LA FORMATION:	4
4	DÉROULEMENT ET PRÉSENTATION DES ÉPREUVES DE CERTIFICATION.....	6
5	VALIDATION FÉDÉRALE DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE – VFAE.....	7
6	ORGANISATION DES SESSIONS D'EXAMEN BFESE 1.....	7
	PROGRAMMATION DES SESSIONS D'EXAMEN.....	7
	JURY.....	8
	DOSSIER ET DÉLAI D'INSCRIPTION.....	8
	CONDITIONS D'INSCRIPTION AU BFE SE NIVEAU 1.....	8
	CONDITIONS D'INSCRIPTION AU BFE SE NIVEAU 2.....	8
7	RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION BFESE 1.....	10
8	RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION BFESE 2.....	11
	ANNEXE II RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE PAR DISCIPLINE.....	12
	RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE BREVET FÉDÉRAL D'ENTRAÎNEUR NIVEAU 1 DRESSAGE.....	13
	RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE BREVET FÉDÉRAL D'ENTRAÎNEUR NIVEAU 2 DRESSAGE.....	14
	RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE BREVET FÉDÉRAL D'ENTRAÎNEUR NIVEAU 1 CSO.....	15
	RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE BREVET FÉDÉRAL D'ENTRAÎNEUR NIVEAU 2 CSO.....	16
	RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE BREVET FÉDÉRAL D'ENTRAÎNEUR NIVEAU 1 CCE.....	17
	RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE BREVET FÉDÉRAL D'ENTRAÎNEUR NIVEAU 2 CCE.....	18
	RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE BREVET FÉDÉRAL D'ENTRAÎNEUR NIVEAU 1 HUNTER.....	20
	RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE BREVET FÉDÉRAL D'ENTRAÎNEUR NIVEAU 2 HUNTER.....	21
	RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE BREVET FÉDÉRAL D'ENTRAÎNEUR NIVEAU 2 TREC.....	22
	RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE BREVET FÉDÉRAL D'ENTRAÎNEUR NIVEAU 2 TREC.....	23
	RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE BREVET FÉDÉRAL D'ENTRAÎNEUR NIVEAU 1 HORSE BALL.....	24
	RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE BREVET FÉDÉRAL D'ENTRAÎNEUR NIVEAU 2 HORSE BALL.....	25
	RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE BREVET FÉDÉRAL D'ENTRAÎNEUR NIVEAU 1 ENDURANCE.....	26
	RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE BREVET FÉDÉRAL D'ENTRAÎNEUR NIVEAU 2 ENDURANCE.....	27
	RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE BREVET FÉDÉRAL D'ENTRAÎNEUR NIVEAU 1 PONY-GAMES.....	28
	RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE BREVET FÉDÉRAL D'ENTRAÎNEUR NIVEAU 1 ATTELAGE.....	29
	RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE BREVET FÉDÉRAL D'ENTRAÎNEUR NIVEAU 2 ATTELAGE.....	30
	RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE BREVET FÉDÉRAL D'ENTRAÎNEUR NIVEAU 1 VOLTIGE.....	32
	RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE BREVET FÉDÉRAL D'ENTRAÎNEUR NIVEAU 2 VOLTIGE.....	33
	RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE BREVET FÉDÉRAL D'ENTRAÎNEUR NIVEAU 1 WESTERN.....	35
	RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE BREVET FÉDÉRAL D'ENTRAÎNEUR NIVEAU 2 WESTERN.....	37
	ANNEXE III GRILLES D'ÉVALUATION DU BFE SE.....	47
	UC 1 BFESE 1.....	48
	UC 1 BFESE 1 DISCIPLINE : TREC.....	49
	UC 2 BFESE 1.....	50
	UC 3 BFESE 1.....	51
	UC 1 BFESE 2.....	52
	UC 1 BFESE 2 DISCIPLINE : TREC.....	53
	UC 2 BFESE 2.....	54
	UC 3 BFESE 2.....	55



1 Généralités

Le Brevet Fédéral d'Entraîneur Sports Equestres – BFESE - certifie des compétences pour enseigner et perfectionner des couples en compétition Club ou Poney (pour le niveau 1) et Amateur (pour le niveau 2).

Le BFESE 2 permet d'obtenir des équivalences partielles avec le DEJEPS, spécialité « perfectionnement sportif », mention « sports équestres ».

Il est créé pour les disciplines suivantes :

1. Dressage
2. Saut d'Obstacles
3. Concours Complet
4. Attelage
5. Endurance
6. Voltige
7. Pony games (niveau 1 seulement)
8. Trec
9. Horse ball
10. Hunter
11. Equitation Western

Il pourra être créé ultérieurement pour d'autres disciplines.

2 Référentiel professionnel de l'entraîneur premier niveau dans sa discipline

BFE SE Niveau 1

L'enseignant-entraîneur dont la compétence est certifiée par le BFESE1 assure les fonctions suivantes :

- Conduite de séances collectives ou individuelles de perfectionnement technique dans la discipline et la préparation aux compétitions de niveau Club ou poney
- Coaching en compétition de cavaliers de niveau Club ou poney, à ce titre il met en œuvre les compétences suivantes dans ses activités :
 - Poursuit une démarche éducative qu'il associe aux valeurs du sport et de la compétition
 - Connaît et prend en compte le cadre réglementaire de la discipline,
 - Prend en compte la spécificité de la cavalerie d'instruction, le respect et le bien être du cheval,
 - Adapte ses interventions aux spécificités des publics entraînés
 - Met en œuvre la préparation technique des couples,
 - Prend en compte la dimension psychologique et physique de la pratique sportive tant dans la préparation que dans les situations de compétition,
 - Adapte ses interventions et ses objectifs en fonction des situations et problèmes rencontrés en s'appuyant sur ses observations et évaluations,
 - Analyse ses pratiques professionnelles et cherche à les améliorer, notamment par le biais de la formation continue.
 - Connaît et inscrit son action dans le projet sportif fédéral

BFE SE Niveau 2

L'entraîneur de compétition dont la compétence est certifiée par le BFESE 2 assure les fonctions suivantes :

- Conception d'un programme d'entraînement,
- Conception et conduite de séances collectives ou individuelles d'entraînement dans la discipline en prenant en compte les contraintes liées au fonctionnement de la structure dans laquelle elles sont mises en œuvre,
- Coaching en compétitions de cavaliers dans les divisions Club, Poney et Amateur,
- Conçoit et met en œuvre des interventions formatives portant sur l'entraînement dans sa discipline.

A ce titre, il met en œuvre les compétences suivantes dans ses activités :

- Intègre une démarche d'entraînement visant l'optimisation de la performance dans la discipline,
- Poursuit une démarche éducative qu'il associe aux valeurs du sport, de la compétition et du Fair- Play,
- Prend en compte les contraintes réglementaires de la discipline,
- Gère la logistique, le suivi et l'accompagnement des chevaux et des cavaliers,
- Planifie l'entraînement en fonction d'un programme de compétitions établi et d'échéances fixées,

- Prend en compte la charge de travail des chevaux ou des poneys ainsi que le respect et le bien être du cheval,
- Organise la préparation technique, tactique, physique des couples au regard de la performance visée,
- Prend en compte la dimension psychologique de la pratique sportive tant dans la préparation que dans les situations de compétition,
- Adapte son programme en fonction des situations et problèmes rencontrés en s'appuyant sur ses observations et évaluations,
- Conçoit et conduit des interventions formatives sur l'entraînement et la méthodologie de l'entraînement,
- Analyse ses pratiques professionnelles et cherche à les améliorer, notamment par le biais de la formation continue.

3 Organisation de la formation

La formation est organisée par la FFE ou par les Comités Régionaux d'Équitation après agrément de la formation par FFE Formation.

Chaque CRE souhaitant mettre en place une formation en fait la demande auprès de FFE Formation et remplit un dossier d'agrément avec le formulaire dédié précisant :

- L'intitulé de la formation, la discipline concernée,
- Les dates et lieu(x) de déroulement,
- Les conditions particulières d'accès à la formation (pré requis régionaux ...),
- Le tarif d'inscription et les éventuelles possibilités de prise en charge,
- Le contact régional pouvant renseigner sur la formation.
- Le plan de formation précisant le lieu, la durée, le ou les intervenants*, et les objectifs et contenus des interventions détaillées par demi-journées au moins. Ce plan doit préciser les temps consacrés à la pratique équestre.

* La formation technique doit être assurée ou supervisée par un expert fédéral de la discipline. Il peut intervenir sur l'ensemble de la formation technique mais si ce n'est pas le cas, il doit co-animer une séquence de formation technique en début de formation avec l'intervenant qui assurera le reste des interventions techniques.

Après étude du dossier de demande d'agrément et validation, FFE Formation délivre au CRE un numéro d'agrément pour cette formation et inscrit le module au calendrier national consultable sur le site www.ffe.com.

Le CRE délivre une attestation de formation aux stagiaires à l'issue de la formation – téléchargeable sur le site internet fédéral – et en envoie copie à FFE Formation. Cette attestation est valable trois ans pour s'inscrire à l'examen.

La formation minimale obligatoire pour se présenter à l'examen est de 56 heures. La formation au BFE SE Niveau 2 s'adresse à des enseignants ayant déjà une expérience de l'entraînement dans la discipline.

Des allègements de formation peuvent être accordés par le CRE organisateur à des enseignants déjà titulaires d'un BFESE du même niveau dans une autre discipline. Dans ce cas, joindre au dossier d'inscription du candidat une attestation valant allègement des heures non suivies.

Le programme de la formation:

Les différents points du programme ci-dessous sont traités à travers le prisme de l'entraînement en compétition

- Niveau Club ou équivalent pour le niveau 1
- Niveau Amateur ou équivalent pour le niveau 2.

Modules		Temps estimé
M.1	Le Brevet Fédéral d'Entraîneur Sports Equestres et les objectifs de la formation	01:30:00
M.2	Rôle et mission de l'entraîneur	01:00:00
M.3	Présentation de la discipline	01:30:00
M.3.1	a. Histoire et culture générale de la discipline	
M.3.2	b. L'organisation de la compétition dans la discipline	
M.3.3	c. Connaissance théorique et technique du niveau concerné (officiel / Juges)	
M.3.4	d. La terminologie technique de base de l'équitation et de la discipline. S'approprier une terminologie technique harmonisée et rigoureuse dans son enseignement.	
M.3.5	e. Présenter et valoriser la discipline	
M.4	La méthodologie de l'entraînement	01:30:00
M.4.1	a. La planification	
M.4.2	b. La programmation	
M.5	5. La préparation physique et mentale : 3 heures minimum conduites par un Expert fédéral dans la préparation mentale ou professionnel diplômé et reconnu dans cette pratique (idéalement en co-animation avec un technicien et avec un prolongement sur le terrain)	07:00:00
M.5.1	a. Les facteurs psychologiques mis en jeu dans la pratique de l'équitation et de la compétition,	
M.5.2	b. Le rôle de l'enseignant-entraîneur dans la dimension psychologique de la pratique et de la compétition,	
M.5.3	c. La communication entraîneur entraîné et plus particulièrement la gestion des moments clés : la reconnaissance, l'échauffement, le débriefing, la définition des objectifs, les points clés et erreurs à éviter.	
M.6	Le suivi de la compétition	01:30:00
M.6.1	Consulter l'offre de concours	
M.6.2	Construire sa programmation annuelle en fonction des objectifs poursuivis en compétition	
M.6.3	Organiser ses équipes de cavaliers lors des compétitions (répartition des tâches, gestion du temps, gestion des affects, l'organisation des bénévoles, débriefing)	
M.7	L'optimisation de la performance	02:00:00
M.7.1	Connaissance du contexte de l'entraînement :	01:00:00
M.7.2	a. La connaissance des publics entraînés	
M.7.3	b. Prise en compte de la spécificité de la cavalerie de club	
M.7.4	c. Conseiller et guider les cavaliers dans la définition de leur projet sportif	
M.8	Sport et santé	02:30:00
M.8.1	a. La dimension éducative de la pratique sportive : l'éthique, le fairplay, les valeurs	
M.8.2	b. Une sensibilisation à la lutte contre le dopage (et autres dérives liées à l'encadrement sportif),	
M.8.3	c. La valeur d'exemple du comportement de l'entraîneur,	
M.8.4	d. Le respect de l'ensemble des acteurs.	
M.8.5	e. Accidentologie propre à la discipline	
M.9	Pédagogie du perfectionnement technique: (lien avec les galops, comment construire un plan de formation, lien entre formation et compétition	05:00:00
M.9.1	a. Description et analyse d'une prestation technique et définition d'objectifs de travail,	
M.9.2	b. Progression dans les contenus techniques d'enseignement – cavalier, cheval ou poney,	
M.9.3	c. Mise en œuvre du perfectionnement technique et du coaching – stratégie, reconnaissance, détente, débriefing.	
M.9.4	d. Pédagogie du perfectionnement technique : Description et analyse d'une prestation technique et définition d'objectifs de travail,	
M.9.5	e. Progression dans les contenus techniques d'enseignement – cavalier, cheval ou poney,	
M.9.6	f. Mise en œuvre du perfectionnement technique et du coaching – stratégie, reconnaissance, détente, débriefing.	
M.10	Les étapes pour la réalisation du rapport d'entraînement	05:30:00
M.11	Séances techniques, Réviser les bases de la discipline, se réapproprier les sensations	10:30:00
M.12	Séances d'optimisation, mise en situation d'entraînement	
	1. Poser un diagnostic	
	2. Proposer une ordonnance	
	3. Appliquer un traitement	14:30:00

L'examen nécessite la réalisation d'un dossier relatant un cycle d'entraînement. Un accompagnement à la rédaction du dossier peut être proposé et justifier des volumes horaires de formation supplémentaires.

4 Déroulement et présentation des épreuves de certification

BFE SE Niveau 1

<p>UC 1 : Connaissances techniques et réglementaires</p>	<p>Soutenance rapport d'entraînement + vérification des connaissances lors de l'entretien qui suit la présentation Présentation du rapport 15 minutes Entretien du rapport 10 minutes Questions connaissances 5 minutes Le candidat présente et soutient un rapport qu'il a rédigé et remis en trois exemplaires dont un exemplaire numérique au moins 1 mois avant la date de l'examen. Ce rapport de 5 à 10 pages présente un cycle d'entraînement dans la discipline que le candidat a lui même conduit. L'objectif de ce cycle doit être la préparation à une échéance sportive de niveau Club ou poney dans la discipline concernée.</p>
<p>UC 2 : Méthodologie et conduite de l'entraînement dans la discipline</p>	
<p>UC 3 : Conduite d'une séance collective de perfectionnement technique dans la discipline</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conduite d'une séance de perfectionnement dans la discipline, pour 2 couples minimum de niveau Club 2 minimum ou poney 2 minimum, à partir d'un objectif défini et tiré au sort, suivie d'un entretien <p>Préparation du candidat : 30 minutes, le candidat a à sa disposition le règlement fédéral. Mise en place du matériel, des situations : 10 minutes. Il est conseillé que le candidat soit aidé dans cette tâche, mais c'est à lui de donner les indications et vérifier la mise en place des dispositifs. Séance : 20 minutes minimum, 30 minutes maximum ; le ou les couples sont préalablement détendus aux 3 allures, Entretien : 10 minutes. Il remet au jury un document de préparation de sa séance à partir de l'objectif tiré au sort.</p> <p><i>Exemple d'objectifs proposés (ajouter des exemples en fonction de la discipline):</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer une séance visant l'amélioration de la conduite sur un tracé précis en enchaînant des sauts, figures, dispositif, pattern. - Proposer une séance visant à développer la capacité des couples à varier les abords d'un même profil d'obstacles isolés - Proposer une séance visant l'amélioration de l'abord et du franchissement de combinaisons complexes placées dans un enchaînement.

BFE SE Niveau 2

<p>UC 1 : Connaissances techniques et réglementaires</p>	<p>Soutenance rapport d'entraînement + vérification des connaissances lors de l'entretien qui suit la présentation Présentation du rapport 15 minutes Entretien du rapport 10 minutes Questions connaissances 5 minutes Le candidat présente et soutient un rapport qu'il a rédigé et remis en trois exemplaires dont un exemplaire numérique au moins 1 mois avant la date de l'examen. Ce rapport de 15 à 20 pages présente un cycle d'entraînement dans la discipline que le candidat a lui même conduit. L'objectif de ce cycle doit être une échéance sportive – championnat de France Amateur ou Club de niveau Club 1 minimum ou Poney de niveau équivalent, dans la discipline concernée.</p>
<p>UC 2 : Méthodologie et conduite de l'entraînement dans la discipline</p>	
<p>UC 3 : Analyse, évaluation, optimisation d'un couple</p> <p>(ou d'une équipe pour les disciplines collectives)</p>	<p>Conduite d'une séance d'optimisation Le candidat conduit une séance d'optimisation <i>pour 1 couple de niveau Amateur ou Club 1 minimum dont il n'est pas l'entraîneur habituel.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • 7 minutes d'évaluation du couple • 5 minutes de présentation au jury, en présence du candidat, du diagnostic effectué et des objectifs choisis. • 15 minutes minimum et 30 minutes maximum de mise en œuvre des situations d'entraînement pour optimiser la performance. Une optimisation qui durerait moins de 15 minutes ne permettrait pas de valider cette épreuve. • 10 minutes d'entretien

L'obtention du BFESE 1 dans une discipline dispense du passage de l'UC 2 pour le BFESE 1 dans une autre discipline.
*Le règlement spécifique par discipline ainsi que la note d'orientation à l'attention des candidats, organisateurs, formateurs et examinateurs donnent toutes les précisions sur le déroulement des examens dans chaque discipline. Les épreuves sont évaluées en utilisant le support des grilles d'évaluation réglementaires fournies en annexe. Le candidat doit acquérir l'ensemble des unités capitalisables pour obtenir le BFESE. En cas d'échec partiel, il peut conserver le bénéfice des unités capitalisables validées pendant une période de **3 ans** à compter de la date de délivrance de l'attestation de réussite par FFE Formation.

5 Validation Fédérale des Acquis de l'Expérience – VFAE

Recevabilité des dossiers

Pour que le dossier de VFAE soit recevable – partie 1, il faut justifier d'une expérience en rapport avec le diplôme demandé, continue ou non, salariée, indépendante ou bénévole, de 1607 heures sur un minimum de 12 mois cumulés. *Les périodes de stage en entreprise effectuées dans le cadre d'une formation (études, apprentissage, CIF, DIF...) peuvent être prises en compte pour le calcul de cette durée.*

L'expérience doit être en rapport direct avec la spécialité du diplôme visé : enseignement du perfectionnement dans la discipline et entraînement dans la division Club et Ponam de niveau équivalent dans la discipline.

Remarque : le candidat ne peut déposer qu'une seule demande pendant la même année civile pour le même diplôme, et pas plus de deux demandes disciplinaires par an.

Jury compétent

Les dossiers – partie 2 des candidats au BFESE par la voie de la VFAE sont examinés par un jury tel que défini au point 6.2 du présent règlement.

Dossier de VFAE

Le candidat au BFESE 1 par la voie de la VFAE doit constituer un dossier en utilisant le cadre proposé – site www.ffe.com – permettant de vérifier l'adéquation entre l'expérience et les compétences visées.

Il doit renvoyer son dossier complet en version numérique à FFE Formation.

Les justificatifs demandés doivent être joints au dossier. Tout dossier incomplet sera retourné.

La partie 1 du dossier permet de statuer sur sa recevabilité. Si la partie 1 est recevable, la partie 2 sera étudiée dans le cadre d'une session d'examen des dossiers.

Le jury peut convoquer le candidat pour un entretien lors de la session d'examen.

En cas d'obtention partielle de VFAE, un candidat peut s'inscrire en complément aux épreuves de l'examen final ou représenter un dossier de VFAE – 1 demande par année civile seulement. Dans le cas d'une certification partielle, la limite de validité de 5 ans est levée et devient définitive.

6 Organisation des sessions d'examen BFESE (niveaux 1 et 2)

Programmation des sessions d'examen

Les sessions d'examen sont organisées soit par la FFE, soit à l'initiative d'un CRE.

Le CRE qui désire organiser une session en fait la demande grâce à une DUSE – Déclaration Unique de Session d'Examen, formulaire type téléchargeable en ligne. Il y fait figurer la date, le niveau, la discipline concernée, le montant des frais d'inscription, le nombre maximum de candidats et la composition du jury.

Dans le cas où l'organisation de l'examen est sous-traitée, le CRE doit valider la DUSE.

La FFE valide la DUSE et publie sur le site www.ffe.com les dates et lieux d'examen ainsi que le déroulement et les conditions pour s'y inscrire. Un examen peut être réservé aux candidats de la région si cela est précisé sur la DUSE.

La date de la session d'examen doit être fixée au plus tard au début de la formation. Il est conseillé d'organiser le passage de l'UC 1 le dernier jour de la formation pour alléger le programme de la session d'examen. La date de l'UC 1 doit être mentionnée sur la DUSE et un délai minimum d'un mois est requis entre le dépôt de la DUSE et l'organisation de l'UC 1.

Les grilles d'évaluation et le Procès-verbal sont téléchargeables sur le site internet www.ffe.com dans l'espace FFE Club SIF, rubrique Formation/documents.

Jury

Le jury du BFESE est composé :

- D'un Président du jury : le Directeur Technique National ou son représentant désigné,
- D'experts fédéraux de la discipline,
- D'entraîneurs professionnels reconnus ou d'enseignants expérimentés dans le perfectionnement technique dans la discipline
- De CTS,

Le jury peut s'entourer d'assesseurs qualifiés. Le jury proposé par l'organisateur doit être précisé dans la DUSE et validé par la DTN. Le jury de chaque atelier doit être composé de deux personnes minimum. Le formateur technique référent ne doit pas être membre du jury

Dossier et délai d'inscription

Les inscriptions se font au plus tard 1 mois avant la date de la session d'examen auprès du CRE organisateur. Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.

Un nombre limité de places est ouvert par session. Le nombre de places sera pourvu par ordre d'inscription, à réception du dossier complet.

Les inscriptions sont gérées par le CRE organisateur qui doit s'assurer que les dossiers d'inscription sont complets et comprennent bien pour chaque candidat les attestations de formation validant la formation obligatoire.

Le CRE organisateur envoie à FFE Formation dans les 10 jours suivant l'examen :

- Le procès verbal réglementaire renseigné téléchargeable sur le site ffe.com,
- Les grilles d'évaluation renseignées et signées par les jurys,
- Les dossiers d'inscription des candidats avec les attestations de formation.

Les résultats sont définitifs après contrôle et validation de la session d'examen par la FFE, qui enverra les diplômes aux candidats.

Conditions d'inscription au BFE SE Niveau 1

Pour s'inscrire à l'examen, le candidat doit obligatoirement faire parvenir au CRE organisateur :

- L'attestation de suivi de la formation – 56 h minimum – accompagnée de l'attestation d'allègement délivrée par le CRE organisateur s'il y a lieu.
- Une photocopie de sa licence en cours de validité sur laquelle doit figurer son diplôme d'enseignant BEES, BPJEPS, CQP EAE, CQP ORE, AAE, CQP ASA, BAPAAT support Poney ou randonnée équestre ou tout autre titre équivalent au sens de l'article L212.1 du code du sport; à défaut, joindre une photocopie du diplôme d'enseignant.

Toute inscription incomplète ne sera pas prise en compte. En cas de nombre insuffisant de participant, la session peut être annulée.

Conditions d'inscription au BFE SE Niveau 2

Le brevet fédéral niveau 2 s'adresse aux enseignants ayant déjà une expérience et un vécu de l'entraînement dans la discipline. L'inscription à l'examen est réservée aux enseignants pouvant faire valoir une expérience professionnelle de 2400 heures minimum attestée.

Les pièces justificatives acceptées sont : contrat de travail, fiche de paie, déclaration de dirigeant MSA etc., à l'exclusion de toute attestation non officielle.

La validation de cette expérience professionnelle est formalisée par une attestation de la DTN produite à réception des pièces justificatives, elle n'a pas de limite de durée de validité. Cette attestation est obligatoire pour déposer un dossier d'inscription recevable à une session d'examen BFESE Niveau 2.

Toute inscription incomplète ne sera pas prise en compte.

Pour s'inscrire à l'examen, le candidat doit faire parvenir au CRE organisateur :

- L'attestation de la DTN de validation des 2400 h d'expérience professionnelle,
- L'attestation de suivi de la formation obligatoire,
- Le dossier correspondant à l'UC 2 en trois exemplaires,

- Une photocopie de sa licence en cours de validité sur laquelle doit figurer son diplôme d'enseignant BEES, BPJEPS, CQP EAE, CQP ORE ou tout autre titre équivalent au sens de l'article L212.1 du code du sport; à défaut, joindre une photocopie du diplôme d'enseignant.

Toute inscription incomplète ne sera pas prise en compte. En cas de nombre insuffisant de participant, la session peut être annulée.

7 Référentiel de certification BFESE 1

Les modalités de certification sont définies dans le règlement du BFESE 1 par discipline et complétées dans la note d'orientation.

UC1 : Connaissances

OT 1 : EC de mobiliser les connaissances nécessaires à l'enseignement et au perfectionnement technique au niveau club et Poney niveau équivalent

OI 1-1 : EC de rappeler les connaissances liées à la réglementation générale et spécifique à la discipline

OI 1-1.1 : EC d'énoncer les réglementations en matière de dopage, d'hygiène et de sécurité en vigueur de la division Club et Poney de niveau équivalent.

OI 1-1.2 : EC d'énoncer les dispositions générales et spécifiques du règlement fédéral de compétition de l'année en cours et plus particulièrement au niveau Club et Poney de niveau équivalent.

OI 1-2 : EC de définir et d'utiliser une terminologie technique juste dans la discipline; EC de communiquer sur sa discipline pour la valoriser

OI 1-2.1 : EC de définir les termes techniques employés dans la discipline.

OI 1-2.3 : EC d'utiliser les termes techniques justes pour décrire une situation technique dans la discipline.

UC 2 : Méthodologie et conduite de l'entraînement

OT 2 : EC de concevoir, de mettre en œuvre et de présenter un cycle d'entraînement préparatoire à une échéance sportive - championnat national du niveau Club ou Poney de niveau équivalent dans cette discipline

OI 2-1 : EC de situer un (ou des) couple(s), ou une équipe par rapport au niveau de l'échéance visée du niveau Club ou Poney de niveau équivalent dans cette discipline

OI 2-1.1 : EC d'analyser les contraintes techniques, physiques, tactiques et psychologiques mises en jeu lors de l'échéance préparée.

OI 2-1.2 : EC de concevoir et mettre en œuvre les modalités d'évaluations pour situer le niveau du (ou des) couple(s) ou équipe(s) par rapport aux contraintes identifiées.

OI 2-2 : EC de concevoir et mettre en œuvre un cycle d'entraînement du niveau Club ou Poney de niveau équivalent dans cette discipline

OI 2-2.1 : EC de concevoir une planification et une programmation sur une saison de compétition.

OI 2-2.2 : EC de concevoir et mettre en œuvre les situations d'entraînement en fonction des objectifs et du contexte.

OI 2-2.3 : EC d'adapter le plan d'entraînement en cours de cycle en fonction de son évaluation et/ou du contexte.

OI 2-2.4 : EC d'intégrer une préparation sportive du cheval/poney et respectueuse de son bien être

OI 2-3 : EC d'évaluer un cycle d'entraînement du niveau Club ou Poney de niveau équivalent dans cette discipline

OI 2-3.1 : EC de comparer et d'analyser la performance obtenue par rapport aux objectifs fixés initialement.

OI 2-3.2 : EC d'identifier les éléments du plan d'entraînement ayant favorisé ou limité la performance.

UC 3 : Conduite d'une séance de perfectionnement technique dans la discipline.

OT 3 : EC de concevoir et de mettre en œuvre une séance de perfectionnement dans la discipline

OI 3-1 : EC de concevoir une séance de perfectionnement technique dans la discipline.

OI 3-1.1 : EC de concevoir une séance à partir d'un objectif défini.

OI 3-2 : EC de conduire une séance de perfectionnement technique.

OI 3-2.1 : EC de mettre en œuvre une ou des situations de perfectionnement techniques pertinentes en adéquation avec le public et les objectifs visés.

OI 3-2.3 : EC d'adapter et de faire évoluer les situations de perfectionnement en fonction du déroulement de la séance.

OI 3-3 : EC d'évaluer la séance de perfectionnement

OI 3-3.1 : EC d'évaluer le résultat de la séance de perfectionnement.

OI 3-3.2 : EC d'argumenter ses choix techniques et pédagogiques.

OI 3-3.3 : EC de définir un ou des objectif(s) de perfectionnement à moyen terme.

8 Référentiel de certification BFESE 2

Les modalités de certification sont définies dans le règlement du BFESE 2 par discipline et complétées dans la note d'orientation.

UC1 : Connaissances

OT 1 : EC de mobiliser les connaissances nécessaires à l'entraînement au niveau Amateur, Club et Poney.

OI 1-1 : EC de rappeler les connaissances liées à la réglementation générale et spécifique à la discipline

OI 1-1.1 : EC d'énoncer les réglementations en matière de dopage, d'hygiène et de sécurité.

OI 1-1.2 : EC d'énoncer les dispositions générales et spécifiques du règlement fédéral de compétition de l'année en cours.

OI 1-2 : EC de rappeler les connaissances fondamentales de la discipline

OI 1-2.1 : EC de définir le contexte général de la discipline (historique, évolutions, spécificités).

OI 1-2.2 : EC de définir les termes techniques employés en équitation et plus spécifiquement ceux utilisés dans la discipline.

OI 1-2.3 : EC de définir les facteurs de la performance pour le cheval et le cavalier dans la discipline : domaine technique, tactique, physique et psychologique.

OI 1-3 : EC de rappeler les étapes et principes de l'entraînement

OI 1-3.1 : EC de définir les termes employés dans l'entraînement.

OI 1-3.2 : EC d'énoncer les principes fondamentaux de l'entraînement.

OI 1-3.3 : EC de décrire les étapes de l'entraînement.

UC 2 : Méthodologie et conduite de l'entraînement

OT 2 : EC de concevoir, de mettre en œuvre et de présenter un cycle d'entraînement préparatoire à une échéance sportive - championnat national du niveau Club 1 minimum Poney de niveau équivalent ou Amateur dans la discipline.

OI 2-1 : EC de situer un (ou des) couple(s), ou une équipe par rapport au niveau de l'échéance visée.

OI 2-1.1 : EC d'analyser les contraintes techniques, physiques, tactiques et psychologiques mises en jeu lors de l'échéance préparée.

OI 2-1.2 : EC de concevoir et mettre en œuvre les modalités d'évaluations pour situer le niveau du (ou des) couple(s) ou équipe(s) par rapport aux contraintes identifiées.

OI 2-2 : EC de concevoir et mettre en œuvre un cycle d'entraînement

OI 2-2.1 : EC de concevoir une planification et une programmation sur une saison de compétition.

OI 2-2.2 : EC de concevoir et mettre en œuvre les situations d'entraînement en fonction des objectifs et du contexte.

OI 2-2.3 : EC d'adapter le plan d'entraînement en cours de cycle en fonction de son évaluation et/ou du contexte.

OI 2-3 : EC d'évaluer un cycle d'entraînement.

OI 2-3.1 : EC de comparer et d'analyser la performance obtenue par rapport aux objectifs fixés initialement.

OI 2-3.2 : EC d'identifier les éléments du plan d'entraînement ayant favorisé ou limité la performance.

UC 3 : optimisation d'un couple ou d'une équipe.

OT 3 : EC d'optimiser la performance d'un (ou des) couple (s) ou une équipe dans le cadre d'un entraînement dans la discipline.

OI 3-1 : EC d'établir un diagnostic sur la performance d'un couple ou d'une équipe

OI 3-1.1 : EC d'identifier et d'analyser les éléments clés de la performance du couple ou de l'équipe.

OI 3-1.2 : EC de proposer et de justifier un ou des objectifs de travail permettant d'optimiser la performance.

OI 3-2 : EC de conduire une séance d'entraînement pertinente dans la discipline visant l'optimisation de la performance du couple ou de l'équipe.

OI 3-2.1 : EC de choisir et de mettre en œuvre une ou des situations d'entraînement pertinentes en adéquation avec les objectifs visés.

OI 3-2.3 : EC d'adapter la situation d'entraînement en fonction du déroulement pour une optimisation efficace de la performance.

OI 3-3 : EC d'évaluer une situation d'entraînement.

OI 3-3.1 : EC d'évaluer le résultat de la séance d'entraînement.

OI 3-3.2 : EC de justifier ses choix techniques et pédagogiques.

OI 3-3.3 : EC de définir un ou des objectif(s) de travail à moyen et long terme.

ANNEXE II Règlement spécifique par discipline

1	GÉNÉRALITÉS	3
2	RÉFÉRENTIEL PROFESSIONNEL DE L'ENTRAÎNEUR PREMIER NIVEAU DANS SA DISCIPLINE	3
3	ORGANISATION DE LA FORMATION	4
	LE PROGRAMME DE LA FORMATION:.....	4
4	DÉROULEMENT ET PRÉSENTATION DES ÉPREUVES DE CERTIFICATION	6
5	VALIDATION FÉDÉRALE DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE – VFAE	7
6	ORGANISATION DES SESSIONS D'EXAMEN BFESE (NIVEAUX 1 ET 2)	7
	PROGRAMMATION DES SESSIONS D'EXAMEN	7
	JURY.....	8
	DOSSIER ET DÉLAI D'INSCRIPTION	8
	CONDITIONS D'INSCRIPTION AU BFE SE NIVEAU 1.....	8
	CONDITIONS D'INSCRIPTION AU BFE SE NIVEAU 2.....	8
7	RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION BFESE 1	10
8	RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION BFESE 2	11
	ANNEXE II RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE PAR DISCIPLINE	12
	RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE BREVET FÉDÉRAL D'ENTRAÎNEUR NIVEAU 1 DRESSAGE.....	13
	RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE BREVET FÉDÉRAL D'ENTRAÎNEUR NIVEAU 2 DRESSAGE.....	14
	RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE BREVET FÉDÉRAL D'ENTRAÎNEUR NIVEAU 1 CSO	15
	RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE BREVET FÉDÉRAL D'ENTRAÎNEUR NIVEAU 2 CSO	16
	RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE BREVET FÉDÉRAL D'ENTRAÎNEUR NIVEAU 1 CCE	17
	RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE BREVET FÉDÉRAL D'ENTRAÎNEUR NIVEAU 2 CCE	18
	RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE BREVET FÉDÉRAL D'ENTRAÎNEUR NIVEAU 1 HUNTER.....	20
	RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE BREVET FÉDÉRAL D'ENTRAÎNEUR NIVEAU 2 HUNTER.....	21
	RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE BREVET FÉDÉRAL D'ENTRAÎNEUR NIVEAU 2 TREC.....	22
	RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE BREVET FÉDÉRAL D'ENTRAÎNEUR NIVEAU 2 TREC.....	23
	RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE BREVET FÉDÉRAL D'ENTRAÎNEUR NIVEAU 1 HORSE BALL.....	24
	RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE BREVET FÉDÉRAL D'ENTRAÎNEUR NIVEAU 2 HORSE BALL.....	25
	RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE BREVET FÉDÉRAL D'ENTRAÎNEUR NIVEAU 1 ENDURANCE.....	26
	RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE BREVET FÉDÉRAL D'ENTRAÎNEUR NIVEAU 2 ENDURANCE.....	27
	RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE BREVET FÉDÉRAL D'ENTRAÎNEUR NIVEAU 1 PONY-GAMES.....	28
	RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE BREVET FÉDÉRAL D'ENTRAÎNEUR NIVEAU 1 ATTELAGE	29
	RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE BREVET FÉDÉRAL D'ENTRAÎNEUR NIVEAU 2 ATTELAGE	30
	RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE BREVET FÉDÉRAL D'ENTRAÎNEUR NIVEAU 1 VOLTIGE.....	32
	RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE BREVET FÉDÉRAL D'ENTRAÎNEUR NIVEAU 2 VOLTIGE.....	33
	RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE BREVET FÉDÉRAL D'ENTRAÎNEUR NIVEAU 1 WESTERN	35
	RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE BREVET FÉDÉRAL D'ENTRAÎNEUR NIVEAU 2 WESTERN	37
	ANNEXE III GRILLES D'ÉVALUATION DU BFE SE	47
	UC 1 BFESE 1.....	48
	UC 1 BFESE 1 DISCIPLINE : TREC.....	49
	UC 2 BFESE 1.....	50
	UC 3 BFESE 1.....	51
	UC 1 BFESE 2.....	52
	UC 1 BFESE 2 DISCIPLINE : TREC.....	53
	UC 2 BFESE 2.....	54
	UC 3 BFESE 2.....	55



Ce règlement spécifique vient compléter le règlement général du BFESE1 et le précise pour l'examen final du BFESE1 Dressage.

Chacune des UC devra être évaluée à partir des grilles d'évaluation réglementaires placées en annexe du règlement.

UC 1 & UC 2

Soutenance rapport d'entraînement + vérification des connaissances lors de l'entretien qui suit la présentation

Présentation du rapport 15 minutes

Le candidat présente et soutient un rapport qu'il a rédigé et remis en version numérique au moins deux mois avant la date de l'examen.

Ce rapport de 5 à 10 pages présente un cycle d'entraînement dans la discipline du Dressage que le candidat a lui-même conduit.

L'objectif de ce cycle doit être une échéance sportive épreuve Club et Poney de niveau équivalent dans la discipline du Dressage.

L'utilisation des règlements pendant l'épreuve n'est pas autorisée.

Le candidat peut utiliser des supports de présentation (PowerPoint, vidéo, photos, croquis, dessins...).

Entretien du rapport 10 minutes

L'entretien, relatif à ce dossier, l'amène à expliciter son action, à argumenter ses choix et ce faisant, à démontrer son expérience et sa culture pédagogiques.

Questions connaissances 5 minutes

Les questions posées portent sur:

- La réglementation générale et spécifique de la discipline du Dressage et plus particulièrement Club et Poney de niveau équivalent,
- La terminologie et les définitions des termes usuels de l'équitation et de la discipline du Dressage.
- L'échelle de progression.
- Les atouts de la discipline

UC 3 :

Le candidat conduit une séance de perfectionnement technique de Dressage de niveau Club 2 minimum ou Poney 2 minimum pour 2 couples minimum ou un groupe de cavaliers de niveau minimum Galop 6 qui doit être de niveau perfectionnement technique en dressage et dont il n'est pas l'entraîneur habituel.

- Tirage au sort de l'objectif de perfectionnement technique,
- Préparation du candidat : 30 minutes, le candidat a à sa disposition le règlement fédéral.
- Mise en place du matériel, des situations : 10 minutes. Il est conseillé que le candidat soit aidé dans cette tâche, mais c'est à lui de donner les indications et vérifier la mise en place des dispositifs.
- Séance : 20 minutes minimum, 30 minutes maximum ; le ou les couples sont préalablement détendus aux 3 allures,
- Entretien – auto évaluation et questions du jury : 10 minutes.
- Il remet au jury un document de préparation de sa séance à partir de l'objectif tiré au sort.

La séance se déroule dans une carrière ou un manège comportant des lettres de dressage.

Le candidat remet au jury un document de préparation de sa séance à partir de l'objectif tiré au sort.

Règlement spécifique Brevet Fédéral d'Entraîneur Niveau 2 Dressage



Ce règlement spécifique vient compléter le règlement général du BFESE2 et précise les épreuves de l'examen final du BFESE2 Dressage.

Chacune des UC devra être évaluée à partir des grilles d'évaluation réglementaires placées en annexe du règlement.

UC 1 & UC 2

Soutenance rapport d'entraînement + vérification des connaissances lors de l'entretien qui suit la présentation

Présentation du rapport 15 minutes

Le candidat présente et soutient un rapport qu'il a rédigé et remis en version numérique au moins deux mois avant la date de l'examen.

Ce rapport de 15 à 20 pages présente un cycle d'entraînement dans la discipline du Dressage que le candidat a lui-même conduit.

L'objectif de ce cycle doit être une échéance sportive de type Championnat de France de niveau Club 1 minimum ou Poney de Niveau équivalent ou Amateur dans la discipline du Dressage,

L'utilisation des règlements pendant l'épreuve n'est pas autorisée.

Le candidat peut utiliser des supports de présentation (PowerPoint, vidéo, photos, croquis, dessins...).

Entretien du rapport 10 minutes

L'entretien, relatif à ce dossier, l'amène à expliciter son action, à argumenter ses choix et ce faisant, à démontrer son expérience et sa culture pédagogiques.

Questions connaissances 5 minutes

Les questions posées portent sur:

- La réglementation générale et spécifique de la discipline du Dressage et plus particulièrement Club et Poney de niveau équivalent,
- La terminologie et les définitions des termes usuels de l'équitation et de la discipline du Dressage.
- L'échelle de progression.

UC 3 :

Le candidat conduit une séance d'optimisation pour un couple, de niveau Amateur ou Club 1 minimum en Dressage dont il n'est pas l'entraîneur habituel. Le cavalier peut être un stagiaire en formation BPJEPS équitation ayant reçu une formation minimum en Dressage et connaissant la reprise qu'il déroule qui peut être dictée.

Le cavalier déroule la reprise GP Club 1 minimum conformément au règlement de Dressage et au niveau du couple mais enrênement interdit. La reprise peut être dictée.

- 7 minutes d'évaluation du couple sur son exécution de la reprise prévue au règlement de compétition de Dressage.
- 5 minutes ; le candidat présente le diagnostic de la reprise et des objectifs choisis au cavalier en présence du jury
- 15 minutes minimum et 30 minutes maximum de mise en œuvre des situations d'entraînement pour optimiser la performance. Une optimisation qui durerait moins de 15 minutes ne permettrait pas de valider cette épreuve.
- 10 minutes d'entretien



Ce règlement spécifique vient compléter le règlement général du BFESE1 et précise les épreuves de l'examen final du BFESE1 CSO.

Chacune des UC devra être évaluée à partir des grilles d'évaluation réglementaires placées en annexe du règlement.

UC 1 & UC 2

Soutenance rapport d'entraînement + vérification des connaissances lors de l'entretien qui suit la présentation

Présentation du rapport 15 minutes

Le candidat présente et soutient un rapport qu'il a rédigé et remis en version numérique au moins deux mois avant la date de l'examen.

Ce rapport de 5 à 10 pages présente un cycle d'entraînement dans la discipline du CSO que le candidat a lui-même conduit.

L'objectif de ce cycle doit être une échéance sportive épreuve Club et Poney de niveau équivalent dans la discipline du CSO.

L'utilisation des règlements pendant l'épreuve n'est pas autorisée.

Entretien du rapport 10 minutes

L'entretien, relatif à ce dossier, l'amène à expliciter son action, à argumenter ses choix et ce faisant, à démontrer son expérience et sa culture pédagogiques.

Questions connaissances 5 minutes

Les questions posées portent sur:

- La réglementation générale et spécifique de la discipline du CSO et plus particulièrement Club et Poney de niveau équivalent,
- La terminologie et les définitions des termes usuels de l'équitation et de la discipline du CSO.

UC 3 :

Le candidat conduit une séance de perfectionnement technique de CSO de niveau Club 2 minimum ou poney 2 minimum pour 2 couples minimum ou un groupe de cavaliers de niveau minimum Galop 6 qui doit être de niveau perfectionnement technique en CSO et dont il n'est pas l'entraîneur habituel.

- Tirage au sort de l'objectif de perfectionnement technique,
- Préparation du candidat : 30 minutes, le candidat a à sa disposition le règlement fédéral.
- Mise en place du matériel, des situations : 10 minutes. Il est conseillé que le candidat soit aidé dans cette tâche, mais c'est à lui de donner les indications et vérifier la mise en place des dispositifs.
- Séance : 20 minutes minimum, 30 minutes maximum ; le ou les couples sont préalablement détendus aux 3 allures,
- Entretien – auto évaluation et questions du jury : 10 minutes.
- Il remet au jury un document de préparation de sa séance à partir de l'objectif tiré au sort.

La séance se déroule dans une carrière adaptée pour le CSO.

Le candidat remet au jury un document de préparation de sa séance à partir de l'objectif tiré au sort.



Ce règlement spécifique vient compléter le règlement général du BFESE2 et précise les épreuves de l'examen final du BFESE2 CSO.

Chacune des UC devra être évaluée à partir des grilles d'évaluation réglementaires placées en annexe des règlements.

UC 1 & UC 2

Soutenance rapport d'entraînement + vérification des connaissances lors de l'entretien qui suit la présentation

Présentation du rapport 15 minutes

Le candidat présente et soutient un rapport qu'il a rédigé et remis en version numérique au moins deux mois avant la date de l'examen.

Ce rapport de 15 à 20 pages présente un cycle d'entraînement dans la discipline du CSO que le candidat a lui-même conduit.

L'objectif de ce cycle doit être une échéance sportive –championnat de France de niveau Club 1 minimum ou Poney de Niveau équivalent ou Amateur dans la discipline du CSO,

Le cycle d'entraînement présenté est composé généralement de 15 à 20 séances et intègre une ou des compétitions préparatoires

L'utilisation des règlements pendant l'épreuve n'est pas autorisée.

Le candidat peut utiliser des supports de présentation (PowerPoint, vidéo, photos, croquis, dessins...).

Entretien du rapport 10 minutes

L'entretien, relatif à ce dossier, l'amène à expliciter son action, à argumenter ses choix et ce faisant, à démontrer son expérience et sa culture pédagogiques.

Questions connaissances 5 minutes

Les questions posées portent sur:

- La réglementation générale et spécifique de la discipline du CSO et plus particulièrement Club 1 minimum ou Poney de Niveau équivalent ou Amateur
- La terminologie et les définitions des termes usuels de l'équitation et de la discipline du CSO.
- Les connaissances évaluées porteront sur la terminologie et l'histoire du CSO, le règlement de la discipline, la connaissance des distances entre les obstacles et la conception de parcours de travail ou de compétition ainsi que la méthodologie de l'entraînement.

UC 3

Le candidat conduit une séance d'optimisation pour un couple, ayant déjà participé à des compétitions de CSO de niveau Club 1 ou Club Elite ou Amateur, dont il n'est pas l'entraîneur habituel.

L'optimisation est faite sur un parcours de type Grand prix à 1,05 minimum conforme au règlement du CSO et du niveau du couple. Le jury peut changer de parcours au cours d'une même session d'examen. Le public d'application peut être un stagiaire BPJEPS mention équitation ayant déjà reçu une formation sur la discipline du CSO et du niveau requis.

Déroulement détaillé de l'épreuve :

- 5 minutes d'évaluation du couple lors de l'exécution du parcours.
- 5 minutes de présentation au jury en présence du candidat du diagnostic effectué et des objectifs choisis.
- 5 minutes ; le candidat présente le diagnostic du parcours et des objectifs choisis au cavalier en présence du jury
- 30 minutes maximum et 15 minutes minimum, de mise en œuvre des situations d'entraînement pour optimiser la performance. Une optimisation qui durerait moins de 15 minutes ne permettrait pas de valider cette épreuve.
- 10 minutes d'entretien



Ce règlement spécifique vient compléter le règlement général du BFESE1 et précise les épreuves de l'examen final du BFESE1 CCE.

Chacune des UC devra être évaluée à partir des grilles d'évaluation réglementaires placées en annexe des règlements.

UC 1 & UC 2

Soutenance rapport d'entraînement + vérification des connaissances lors de l'entretien qui suit la présentation

Présentation du rapport 15 minutes

Le candidat présente et soutient un rapport qu'il a rédigé et remis en version numérique au moins deux mois avant la date de l'examen.

Ce rapport de 5 à 10 pages présente un cycle d'entraînement dans la discipline du CCE que le candidat a lui-même conduit.

L'objectif de ce cycle doit être une échéance sportive épreuve Club et Poney de niveau équivalent dans la discipline du CCE.

L'utilisation des règlements pendant l'épreuve n'est pas autorisée.

Entretien du rapport 10 minutes

L'entretien, relatif à ce dossier, l'amène à expliciter son action, à argumenter ses choix et ce faisant, à démontrer son expérience et sa culture pédagogiques.

Questions connaissances 5 minutes

Les questions posées portent sur:

- La réglementation générale et spécifique de la discipline du CCE et plus particulièrement Club et Poney de niveau équivalent,
- La terminologie et les définitions des termes usuels de l'équitation et de la discipline du CCE.

UC 3 :

Le candidat conduit une séance de perfectionnement technique de CCE de niveau Club 2 minimum ou Poney 2 minimum pour 2 couples minimum ou un groupe de cavaliers de niveau minimum Galop 6 qui doit être de niveau perfectionnement technique en CCE et dont il n'est pas l'entraîneur habituel.

- Tirage au sort de l'objectif de perfectionnement technique,
- Préparation du candidat : 30 minutes, le candidat a à sa disposition le règlement fédéral.
- Mise en place du matériel, des situations : 10 minutes. Il est conseillé que le candidat soit aidé dans cette tâche, mais c'est à lui de donner les indications et vérifier la mise en place des dispositifs.
- Séance : 20 minutes minimum, 30 minutes maximum ; le ou les couples sont préalablement détendus aux 3 allures,
- Entretien – auto évaluation et questions du jury : 10 minutes.
- Il remet au jury un document de préparation de sa séance à partir de l'objectif tiré au sort.

La séance se déroule dans une carrière adaptée pour le CCE.

Le candidat remet au jury un document de préparation de sa séance à partir de l'objectif tiré au sort.

Règlement spécifique Brevet Fédéral d'Entraîneur Niveau 2 CCE



Ce règlement spécifique vient compléter le règlement général du BFESE2 et précise les épreuves de l'examen final du BFESE2 CCE.

Chacune des UC devra être évaluée à partir des grilles d'évaluation réglementaires placées en annexe des règlements.

UC 1 & UC 2

Soutenance rapport d'entraînement + vérification des connaissances lors de l'entretien qui suit la présentation

Présentation du rapport 15 minutes

Le candidat présente et soutient un rapport qu'il a rédigé et remis en version numérique au moment de son inscription au moins deux mois avant la date l'examen.

Ce rapport de 15 à 20 pages présente un cycle d'entraînement préparatoire à une échéance sportive championnats de France de niveau Club 1 ou Poney de Niveau minimum équivalent ou Amateur dans la discipline du CCE, que le candidat a lui même conduit. Le cycle d'entraînement présenté est composé généralement de 15 à 20 séances et intègre une ou des compétitions préparatoires. Soutenance : 40 minutes ; Présentation du document : 20 minutes puis entretien : 20 minutes. Une présentation qui durerait moins de 15 minutes ne permettrait pas de valider cette épreuve.

Le candidat peut utiliser des supports de présentation (PowerPoint, vidéo, photos, croquis, dessins...).

Entretien du rapport 10 minutes

L'entretien, relatif à ce dossier, l'amène à expliciter son action, à argumenter ses choix et ce faisant, à démontrer son expérience et sa culture pédagogiques.

Questions connaissances 5 minutes

Les questions posées portent sur:

- La réglementation générale et spécifique de la discipline du CCE et plus particulièrement Club 1 minimum ou Poney de Niveau équivalent ou Amateur
- La terminologie et les définitions des termes usuels de l'équitation et de la discipline du CCE.
- Les connaissances évaluées porteront sur la terminologie et l'histoire du CCE, le règlement de la discipline, la connaissance des distances entre les obstacles et la conception de parcours de travail ou de compétition ainsi que la méthodologie de l'entraînement.

UC 3

Le candidat conduit deux séances d'optimisation pour un couple, de niveau Club 1 minimum ou Amateur en CCE, dont il n'est pas l'entraîneur habituel. Le cavalier peut être un stagiaire en formation BPJEPS équitation ayant reçu une formation minimum en CCE et connaissant la reprise.

Première partie : Une situation d'optimisation en conformité avec le règlement sur la reprise de dressage du CCE Club 1 minimum ou reprise CCE Amateur conforme au règlement et au niveau du couple. La reprise peut être dictée.

- 7 minutes d'évaluation du couple sur son exécution de la reprise prévue au règlement de compétition de CCE.
- 5 minutes ; le candidat présente le diagnostic de la reprise et des objectifs choisis au cavalier en présence du jury
- 10 minutes minimum et 20 minutes maximum de mise en œuvre des situations d'entraînement pour optimiser la performance. Une optimisation qui durerait moins de 10 minutes ne permettrait pas de valider cette épreuve.
- 10 minutes d'entretien

Seconde partie

Une situation d'optimisation en conformité avec le règlement sur un parcours de Cross de niveau du CCE Club 1 minimum ou Amateur et au niveau du couple:

- 5 minutes d'évaluation du couple sur son exécution d'un parcours aux normes techniques prévues au règlement de compétition de CCE (La distance et le nombre d'obstacles peuvent être réduits sans descendre en dessous d'une distance minimale de 1300 m, de 8 obstacles et de deux combinaisons).
- 5 minutes ; le candidat présente le diagnostic du parcours et des objectifs choisis au cavalier en présence du jury
- 10 minutes minimum et 20 minutes maximum de mise en œuvre des situations d'entraînement pour optimiser la performance. Une optimisation qui durerait moins de 15 minutes ne permettrait pas de valider cette épreuve.
- 10 minutes d'entretien

Pour que cette UC soit acquise, le candidat doit avoir les deux épreuves acquises. En cas de non acquis sur une des épreuves, le candidat ne conserve pas le bénéfice de l'épreuve acquise et devra représenter l'ensemble de l'UC.

Règlement spécifique Brevet Fédéral d'Entraîneur Niveau 1 Hunter



Ce règlement spécifique vient compléter le règlement général du BFESE1 et précise les épreuves de l'examen final du BFESE1 Hunter.

Chacune des UC devront être évaluée à partir des grilles d'évaluation réglementaires placées en annexe des règlements.

UC 1 & UC 2

Soutenance rapport d'entraînement + vérification des connaissances lors de l'entretien qui suit la présentation

Présentation du rapport 15 minutes

Le candidat présente et soutient un rapport qu'il a rédigé et remis en version numérique au moins un mois avant la date de l'examen.

Ce rapport de 5 à 10 pages présente un cycle d'entraînement dans la discipline du Hunter que le candidat a lui-même conduit.

L'objectif de ce cycle doit être une échéance sportive épreuve Club et Poney de niveau équivalent dans la discipline du Hunter.

L'utilisation des règlements pendant l'épreuve n'est pas autorisée.

Entretien du rapport 10 minutes

L'entretien, relatif à ce dossier, l'amène à expliciter son action, à argumenter ses choix et ce faisant, à démontrer son expérience et sa culture pédagogiques.

Questions connaissances 5 minutes

Les questions posées portent sur:

- La réglementation générale et spécifique de la discipline du Hunter et plus particulièrement Club et Poney de niveau équivalent,
- La terminologie et les définitions des termes usuels de l'équitation et de la discipline du Hunter.

UC 3

Le candidat conduit une séance de perfectionnement technique de Hunter de niveau Club 2 minimum ou poney 2 minimum pour 2 couples minimum ou un groupe de cavaliers de niveau minimum Galop 6 qui doit être de niveau perfectionnement technique en Hunter et dont il n'est pas l'entraîneur habituel.

- Tirage au sort de l'objectif de perfectionnement technique,
- Préparation du candidat : 30 minutes, le candidat a à sa disposition le règlement fédéral.
- Mise en place du matériel, des situations : 10 minutes. Il est conseillé que le candidat soit aidé dans cette tâche, mais c'est à lui de donner les indications et vérifier la mise en place des dispositifs.
- Séance : 20 minutes minimum, 30 minutes maximum ; le ou les couples sont préalablement détendus aux 3 allures,
- Entretien – auto évaluation et questions du jury : 10 minutes.
- Il remet au jury un document de préparation de sa séance à partir de l'objectif tiré au sort.

La séance se déroule dans une carrière adaptée pour le Hunter.

Le candidat remet au jury un document de préparation de sa séance à partir de l'objectif tiré au sort.



Ce règlement spécifique vient compléter le règlement général du BFESE2 et précise les épreuves de l'examen final du BFESE2 Hunter.

Chacune des UC devra être évaluée à partir des grilles d'évaluation réglementaires placées en annexe des règlements.

UC 1 & UC 2

Soutenance rapport d'entraînement + vérification des connaissances lors de l'entretien qui suit la présentation

Présentation du rapport 15 minutes

Le candidat présente et soutient un rapport qu'il a rédigé et remis en version numérique au moins un mois avant la date de l'examen.

Ce rapport de 15 à 20 pages présente un cycle d'entraînement dans la discipline du CSO que le candidat a lui-même conduit.

L'objectif de ce cycle doit être une échéance sportive de type Championnat de France de niveau Club 1 minimum ou Poney de Niveau équivalent ou Amateur dans la discipline du Hunter,

Le cycle d'entraînement présenté est composé généralement de 15 à 20 séances et intègre une ou des compétitions préparatoires

L'utilisation des règlements pendant l'épreuve n'est pas autorisée.

Le candidat peut utiliser des supports de présentation (PowerPoint, vidéo, photos, croquis, dessins...).

Entretien du rapport 10 minutes

L'entretien, relatif à ce dossier, l'amène à expliciter son action, à argumenter ses choix et ce faisant, à démontrer son expérience et sa culture pédagogiques.

Questions connaissances 5 minutes

Les questions posées portent sur:

- La réglementation générale et spécifique de la discipline du Hunter et plus particulièrement Club 1 minimum ou Poney de Niveau équivalent ou Amateur
- La terminologie et les définitions des termes usuels de l'équitation et de la discipline du Hunter.
- Les connaissances évaluées porteront sur la terminologie et l'histoire du Hunter, le règlement de la discipline, la connaissance des distances entre les obstacles et la conception de parcours de travail ou de compétition ainsi que la méthodologie de l'entraînement.

UC 3

Le candidat conduit une séance d'optimisation pour 1 couple, ayant déjà participé à des compétitions de Hunter de niveau Amateur ou Club 1 minimum, dont il n'est pas l'entraîneur habituel.

Cette optimisation est faite sur un parcours de type figures imposées, maniabilité ou Grand prix (au choix du jury) conforme au règlement du Hunter et du niveau du couple. Le jury peut changer de type de parcours au cours d'une même session d'examen. Le public d'application peut être un stagiaire BPJEPS mention équitation ayant déjà reçu une formation sur la discipline du Hunter et du niveau requis.

Déroulement détaillé de l'épreuve :

- 5 minutes d'évaluation du couple lors de l'exécution du parcours.
- 5 minutes ; le candidat présente le diagnostic du parcours et des objectifs choisis au cavalier en présence du jury
- 30 minutes maximum et 15 minutes minimum, de mise en œuvre des situations d'entraînement pour optimiser la performance. Une optimisation qui durerait moins de 15 minutes ne permettrait pas de valider cette épreuve.
- 10 minutes d'entretien.



Ce règlement spécifique vient compléter le règlement général du BFESE1 et le précise pour l'examen final du BFESE1 TREC.

Chacune des UC devront être évaluée à partir des grilles d'évaluation réglementaires placées en annexe des règlements.

UC 1 & UC 2

Soutenance rapport d'entraînement + vérification des connaissances lors de l'entretien qui suit la présentation

Présentation du rapport 15 minutes

Le candidat présente et soutient un rapport qu'il a rédigé et remis en version numérique au moins un mois avant la date de l'examen.

Ce rapport de 05 à 10 pages présente un cycle d'entraînement dans la discipline du TREC que le candidat à lui même conduit.

L'objectif de ce cycle doit être une échéance sportive épreuve Club et Poney de niveau équivalent dans la discipline du TREC.

L'utilisation des règlements pendant l'épreuve n'est pas autorisée.

Entretien du rapport 10 minutes

L'entretien, relatif à ce dossier, l'amène à expliciter son action, à argumenter ses choix et ce faisant, à démontrer son expérience et sa culture pédagogiques.

Questions connaissances 5 minutes

Les questions posées portent sur:

- La réglementation générale et spécifique de la discipline du TREC et plus particulièrement Club et Poney de niveau équivalent,
- La terminologie et les définitions des termes usuels de l'équitation et de la discipline du TREC.

Les connaissances évaluées porteront, entre autres, sur la topographie, la terminologie le règlement général et spécifique de compétition et plus particulièrement de la division Club.

Il appartient au candidat de se munir des outils nécessaire à l'épreuve de topographie pour mesurer le parcours (ex : règlette de TREC, curvimètre, boussole...)

UC 3

Le candidat conduit une séance de perfectionnement technique de TREC de niveau Club 2 minimum ou Poney 2 minimum pour 2 couples minimum ou un groupe de cavaliers de niveau minimum Galop 6 qui doit être de niveau perfectionnement technique en TREC et dont il n'est pas l'entraîneur habituel.

- Tirage au sort de l'objectif de perfectionnement technique,
- Préparation du candidat : 30 minutes, le candidat a à sa disposition le règlement fédéral.
- Mise en place du matériel, des situations : 10 minutes. Il est conseillé que le candidat soit aidé dans cette tâche, mais c'est à lui de donner les indications et vérifier la mise en place des dispositifs.

Séance : 20 minutes minimum, 30 minutes maximum ; le ou les couples sont préalablement détendus aux 3 allures, La séance se déroule dans une carrière adaptée pour le TREC.

- Entretien – auto évaluation et questions du jury : 10 minutes. Il remet au jury un document de préparation de sa séance à partir de l'objectif tiré au sort.

Règlement spécifique Brevet Fédéral d'Entraîneur Niveau 2 TREC



Ce règlement spécifique vient compléter le règlement général du BFESE2 et précise les épreuves de l'examen final du BFESE2 TREC.

Chacune des UC devra être évaluée à partir des grilles d'évaluation réglementaires placées en annexe des règlements.

UC 1 & UC 2

Soutenance rapport d'entraînement + vérification des connaissances lors de l'entretien qui suit la présentation

Présentation du rapport 15 minutes

Le candidat présente et soutient un rapport qu'il a rédigé et remis en version numérique au moins un mois avant la date de l'examen.

Ce rapport de 15 à 20 pages présente un cycle d'entraînement dans la discipline du TREC que le candidat a lui-même conduit.

L'objectif de ce cycle doit être une échéance sportive de type Championnat de France de niveau Club 1 minimum ou Poney de Niveau équivalent ou Amateur dans la discipline du TREC,

Le cycle d'entraînement présenté est composé généralement de 15 à 20 séances et intègre une ou des compétitions préparatoires

L'utilisation des règlements pendant l'épreuve n'est pas autorisée.

Le candidat peut utiliser des supports de présentation (PowerPoint, vidéo, photos, croquis, dessins...).

Entretien du rapport 10 minutes

L'entretien, relatif à ce dossier, l'amène à expliciter son action, à argumenter ses choix et ce faisant, à démontrer son expérience et sa culture pédagogiques.

Questions connaissances 5 minutes

Les questions posées portent sur:

- La réglementation générale et spécifique de la discipline du TREC et plus particulièrement Club 1 minimum ou Poney de Niveau équivalent ou Amateur
- La terminologie et les définitions des termes usuels de l'équitation et de la discipline du TREC.
- Les connaissances évaluées porteront sur la terminologie et l'histoire du Hunter, le règlement de la discipline, la connaissance des distances entre les obstacles et la conception de parcours de travail ou de compétition ainsi que la méthodologie de l'entraînement.

Il appartient au candidat de se munir des outils nécessaires à l'épreuve de topographie pour mesurer le parcours (ex : règlette de TREC, curvimètre, boussole...)

UC 3

Le candidat conduit une séance d'optimisation pour 1 couple, ayant déjà participé à des compétitions de TREC de niveau Amateur ou Club 1 minimum, dont il n'est pas l'entraîneur habituel.

Cette optimisation est faite sur un parcours de type figures imposées, maniabilité ou Grand prix (au choix du jury) conforme au règlement du TREC et du niveau du couple. Le jury peut changer de type de parcours au cours d'une même session d'examen. Le public d'application peut être un stagiaire BPJEPS mention équitation ayant déjà reçu une formation sur la discipline du TREC et du niveau requis.

Déroulement détaillé de l'épreuve :

- 5 minutes d'évaluation du couple lors de l'exécution du parcours.
- 5 minutes ; le candidat présente le diagnostic du parcours et des objectifs choisis au cavalier en présence du jury
- 30 minutes maximum et 15 minutes minimum, de mise en œuvre des situations d'entraînement pour optimiser la performance. Une optimisation qui durerait moins de 15 minutes ne permettrait pas de valider cette épreuve.
- 10 minutes d'entretien.



Ce règlement spécifique vient compléter le règlement général du BFESE1 et le précise pour l'examen final du BFESE1 Horse Ball.

Chacune des UC devra être évaluée à partir des grilles d'évaluation réglementaires placées en annexe du règlement.

UC 1 & UC 2

Soutenance rapport d'entraînement + vérification des connaissances lors de l'entretien qui suit la présentation

Présentation du rapport 15 minutes

Le candidat présente et soutient un rapport qu'il a rédigé et remis en version numérique au moins un mois avant la date de l'examen.

Ce rapport de 5 à 10 pages présente un cycle d'entraînement dans la discipline du Horse Ball que le candidat a lui-même conduit.

L'objectif de ce cycle doit être une échéance sportive épreuve Club et Poney de niveau équivalent dans la discipline du Horse Ball.

L'utilisation des règlements pendant l'épreuve n'est pas autorisée.

Entretien du rapport 10 minutes

L'entretien, relatif à ce dossier, l'amène à expliciter son action, à argumenter ses choix et ce faisant, à démontrer son expérience et sa culture pédagogiques.

Questions connaissances 5 minutes

Les questions posées portent sur:

- La réglementation générale et spécifique de la discipline du Horse Ball et plus particulièrement Club et Poney de niveau équivalent,
- La terminologie et les définitions des termes usuels de l'équitation et de la discipline du Horse Ball.

UC 3

Le candidat conduit une séance de perfectionnement technique de Horse Ball de niveau Club 2 minimum ou Poney 2 minimum pour 2 couples minimum ou un groupe de cavaliers de niveau minimum Galop 6 qui doit être de niveau perfectionnement technique en Horse Ball et dont il n'est pas l'entraîneur habituel.

- Tirage au sort de l'objectif de perfectionnement technique,
- Préparation du candidat : 30 minutes, le candidat a à sa disposition le règlement fédéral.
- Mise en place du matériel, des situations : 10 minutes. Il est conseillé que le candidat soit aidé dans cette tâche, mais c'est à lui de donner les indications et vérifier la mise en place des dispositifs.
- Séance : 20 minutes minimum, 30 minutes maximum ; le ou les couples sont préalablement détendus aux 3 allures,
- Entretien – auto évaluation et questions du jury : 10 minutes.
- Il remet au jury un document de préparation de sa séance à partir de l'objectif tiré au sort.

La séance se déroule dans une carrière adaptée pour le Horse Ball.

Le candidat remet au jury un document de préparation de sa séance à partir de l'objectif tiré au sort.



Ce règlement spécifique vient compléter le règlement général du BFESE2 et précise les épreuves de l'examen final du BFESE2 Horse Ball.

Chacune des UC devra être évaluée à partir des grilles d'évaluation réglementaires placées en annexe des règlements.

UC 1 & UC 2

Soutenance rapport d'entraînement + vérification des connaissances lors de l'entretien qui suit la présentation

Présentation du rapport 15 minutes

Le candidat présente et soutient un rapport qu'il a rédigé et remis en version numérique au moins un mois avant la date de l'examen.

Ce rapport de 15 à 20 pages présente un cycle d'entraînement dans la discipline du Horse Ball que le candidat a lui-même conduit.

L'objectif de ce cycle doit être une échéance sportive de type Championnat de France de niveau Club 1 minimum ou Poney de Niveau équivalent ou Amateur dans la discipline du Horse Ball,

Le cycle d'entraînement présenté est composé généralement de 15 à 20 séances et intègre une ou des compétitions préparatoires

L'utilisation des règlements pendant l'épreuve n'est pas autorisée.

Le candidat peut utiliser des supports de présentation (PowerPoint, vidéo, photos, croquis, dessins...).

Entretien du rapport 10 minutes

L'entretien, relatif à ce dossier, l'amène à expliciter son action, à argumenter ses choix et ce faisant, à démontrer son expérience et sa culture pédagogiques.

Questions connaissances 5 minutes

Les questions posées portent sur:

- La réglementation générale et spécifique de la discipline du Horse Ball et plus particulièrement Club 1 minimum ou Poney de Niveau équivalent ou Amateur
- La terminologie et les définitions des termes usuels de l'équitation et de la discipline du Horse Ball.
- Les connaissances évaluées porteront sur la terminologie et l'histoire du Horse Ball, le règlement de la discipline, la connaissance des distances entre les obstacles et la conception de parcours de travail ou de compétition ainsi que la méthodologie de l'entraînement.

UC 3

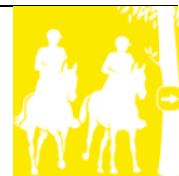
Le candidat conduit une séance d'optimisation pour une équipe de trois compétiteurs, dont il n'est pas l'entraîneur habituel, dans la discipline du Horse Ball.

L'observation se fait à partir de situations de jeu 3 contre 3. Le candidat portant son analyse uniquement sur une des deux équipes définie au préalable. Les situations de jeu correspondent à une série de départs d'actions collectives comprenant 1 coup d'envoi, 3 pénalités n°3, 3 touches, 2 pénalités n°2 tant en situation de défense qu'en situation d'attaque. Le jeu normal continuant jusqu'à un arrêt de jeu respectant le règlement pour finir ces actions.

Le public d'application (l'équipe de 3 joueurs observée) doit être composé de joueurs de Horse Ball de niveau club ou Amateur.

Déroulement détaillé de l'épreuve :

- 10 minutes d'évaluation de l'équipe sur les situations de jeu.
- 5 minutes ; le candidat présente le diagnostic du jeu et des objectifs choisis au cavalier en présence du jury
- 15 minutes minimum et 30 minutes maximum de mise en œuvre des situations d'entraînement pour optimiser la performance. Une optimisation qui durerait moins de 15 minutes ne permettrait pas de valider cette épreuve. Le candidat peut utiliser à sa convenance 3 autres joueurs pour les mises en situation qu'il souhaite mettre en œuvre.
- 10 minutes d'entretien



Ce règlement spécifique vient compléter le règlement général du BFESE1 et le précise pour l'examen final du BFESE1 Endurance.

Chacune des UC devra être évaluée à partir des grilles d'évaluation réglementaires placées en annexe du règlement.

UC 1 & UC 2

Soutenance rapport d'entraînement + vérification des connaissances lors de l'entretien qui suit la présentation

Présentation du rapport 15 minutes

Le candidat présente et soutient un rapport qu'il a rédigé et remis en version numérique au moins un mois avant la date de l'examen.

Ce rapport de 5 à 10 pages présente un cycle d'entraînement dans la discipline de l'Endurance que le candidat a lui-même conduit.

L'objectif de ce cycle doit être une échéance sportive épreuve Club et Poney de niveau équivalent dans la discipline de l'Endurance.

L'utilisation des règlements pendant l'épreuve est autorisée.

Entretien du rapport 10 minutes

L'entretien, relatif à ce dossier, l'amène à expliciter son action, à argumenter ses choix et ce faisant, à démontrer son expérience et sa culture pédagogiques.

Questions connaissances 5 minutes

Les questions posées portent sur:

- La réglementation générale et spécifique de la discipline de l'Endurance et plus particulièrement Club et Poney de niveau équivalent,
- La terminologie et les définitions des termes usuels de l'équitation et de la discipline de l'Endurance.

UC 3

Le candidat conduit une séance de perfectionnement technique de l'Endurance de niveau Club 2 minimum pour 2 couples minimum ou un groupe de cavaliers de niveau minimum Galop 6 qui doit être de niveau perfectionnement technique de l'Endurance et dont il n'est pas l'entraîneur habituel.

- Tirage au sort de l'objectif de perfectionnement technique,
 - 1/ Vous entraînez 2 cavaliers d'endurance de niveau Club 2 sur la présentation du cheval à un contrôle vétérinaire
 - 2/ Vous entraînez à cheval 2 cavaliers d'endurance de niveau Club 2. Objectif de séance ; Régularité de l'allure et notion de distance parcourue sur un temps donné.
 - 3/ Vous entraînez 2 cavaliers d'endurance de niveau Club 2 ; Vous donnez les consignes et faites appliquer les soins à l'arrivée d'une boucle en vue de la préparation au contrôle.
- Préparation du candidat : 30 minutes, le candidat a à sa disposition le règlement fédéral.
- Mise en place du matériel, des situations : 10 minutes. Il est conseillé que le candidat soit aidé dans cette tâche, mais c'est à lui de donner les indications et vérifier la mise en place des dispositifs.
- Séance : 20 minutes minimum, 30 minutes maximum ; le ou les couples sont préalablement détendus aux 3 allures,
- Entretien – auto évaluation et questions du jury : 10 minutes.
- Il remet au jury un document de préparation de sa séance à partir de l'objectif tiré au sort.

La séance se déroule dans une carrière adaptée pour l'Endurance.

Le candidat remet au jury un document de préparation de sa séance à partir de l'objectif tiré au sort.

Règlement spécifique Brevet Fédéral d'Entraîneur Niveau 2 Endurance



Ce règlement spécifique vient compléter le règlement général du BFESE2 et précise les épreuves de l'examen final du BFESE2 Endurance.

Chacune des UC devra être évaluée à partir des grilles d'évaluation réglementaires placées en annexe des règlements.

UC 1 & UC 2

Soutenance rapport d'entraînement + vérification des connaissances lors de l'entretien qui suit la présentation

Présentation du rapport 15 minutes

Le candidat présente et soutient un rapport qu'il a rédigé et remis en version numérique au moins un mois avant la date de l'examen.

Ce rapport de 15 à 20 pages présente un cycle d'entraînement dans la discipline de l'endurance que le candidat a lui-même conduit.

L'objectif de ce cycle doit être une échéance sportive de type Championnat de France de niveau Club 1 minimum ou Poney de Niveau équivalent ou Amateur dans la discipline de l'endurance,

Le cycle d'entraînement présenté est composé généralement de 15 à 20 séances et intègre une ou des compétitions préparatoires

L'utilisation des règlements pendant l'épreuve n'est pas autorisée.

Le candidat peut utiliser des supports de présentation (PowerPoint, vidéo, photos, croquis, dessins...).

Entretien du rapport 10 minutes

L'entretien, relatif à ce dossier, l'amène à expliciter son action, à argumenter ses choix et ce faisant, à démontrer son expérience et sa culture pédagogiques.

Questions connaissances 5 minutes

Les questions posées portent sur:

- La réglementation générale et spécifique de la discipline de l'endurance et plus particulièrement Club 1 minimum ou Poney de Niveau équivalent ou Amateur
- La terminologie et les définitions des termes usuels de l'équitation et de la discipline de l'endurance.
- Les connaissances évaluées porteront sur la terminologie et l'histoire de l'endurance, le règlement de la discipline, la connaissance de la méthodologie de l'entraînement.

UC 3

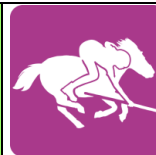
Le candidat conduit une séance d'optimisation pour un couple, ayant déjà participé à des compétitions d'Endurance niveau Club 1 ou Club Elite, dont il n'est pas l'entraîneur habituel.

Cette optimisation est faite sur un parcours dégagé (visibilité nécessaire du couple) d'une longueur minimum de 1500 Mètres avec changements de terrains (route, chemin, ...) et des déclivités si possible marquées et vitesse imposée conforme au règlement et définie par le jury en fonction de la configuration du parcours (12 à 15 km/h) et du niveau des cavaliers.

- 8 minutes d'évaluation du couple lors de l'exécution du parcours
- 5 minutes ; le candidat présente le diagnostic du parcours et des objectifs choisis au cavalier en présence du jury
- 15 minutes minimum et 30 minutes maximum de mise en œuvre des situations d'entraînement pour optimiser la performance. Une optimisation qui durerait moins de 15 minutes ne permettrait pas de valider cette épreuve.
- 10 minutes d'entretien

En fin d'épreuve à la demande du jury le candidat doit pouvoir pratiquer et expliquer

- les tests physiologiques mis en œuvre sur un contrôle vétérinaire
- la gestion de l'heure d'arrêt entre les 2 boucles
- la gestion de l'assistance



Ce règlement spécifique vient compléter le règlement général du BFESE1 et le précise pour l'examen final du BFESE1 Pony-Games

Chacune des UC devra être évaluée à partir des grilles d'évaluation réglementaires placées en annexe du règlement

UC 1 & UC 2

Soutenance rapport d'entraînement + vérification des connaissances lors de l'entretien qui suit la présentation

Présentation du rapport 15 minutes

Le candidat présente et soutient un rapport qu'il a rédigé et remis en version numérique au moins 1 mois avant la date de l'examen.

Ce rapport de 15 à 20 pages présente un cycle d'entraînement dans la discipline du Pony-Games que le candidat a lui-même conduit.

L'objectif de ce cycle doit être une échéance sportive épreuve Club et Poney de niveau équivalent dans la discipline du Pony-Games.

L'utilisation des règlements pendant l'épreuve est autorisée.

Entretien du rapport 10 minutes

L'entretien, relatif à ce dossier, l'amène à expliciter son action, à argumenter ses choix et ce faisant, à démontrer son expérience et sa culture pédagogique.

Questions connaissances 5 minutes

Les questions posées portent sur:

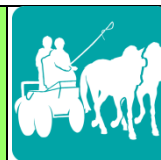
- La réglementation générale et spécifique de la discipline du Pony-Games de niveau Club et Poney.
- La terminologie et les définitions des termes usuels de l'équitation et de la discipline du Pony-Games.

UC 3

Le candidat conduit une séance de perfectionnement technique du Pony-Games de niveau Club et Poney pour 1 paire minimum (2 couples cavaliers – poneys ou chevaux) de niveau minimum Galop 2 dont il n'est pas l'entraîneur habituel.

- Tirage au sort de l'objectif de perfectionnement technique,
- Préparation du candidat : 30 minutes, le candidat a à sa disposition le règlement fédéral.
- Mise en place du matériel, des situations : 10 minutes. Il est conseillé que le candidat soit aidé dans cette tâche, mais c'est à lui de donner les indications et vérifier la mise en place des dispositifs.
- Séance : 20 minutes minimum, 30 minutes maximum ; le ou les couples sont préalablement détendus aux 3 allures,
- Entretien – auto évaluation et questions du jury : 10 minutes.
- Il remet au jury un document de préparation de sa séance à partir de l'objectif tiré au sort.

La séance se déroule dans un espace permettant la mise en place de situations de jeu en Pony-Games en toute sécurité. Le candidat remet au jury un document de préparation de sa séance à partir de l'objectif tiré au sort. Le candidat a à sa disposition du matériel de Pony-Games pour 1^{ère} et 2^{ème} série.



Ce règlement spécifique vient compléter le règlement général du BFESE1 et le précise pour l'examen final du BFESE1 Attelage.

Chacune des UC devra être évaluée à partir des grilles d'évaluation réglementaires placées en annexe du règlement.

UC 1 & UC 2

Soutenance rapport d'entraînement + vérification des connaissances lors de l'entretien qui suit la présentation

Présentation du rapport 15 minutes

Le candidat présente et soutient un rapport qu'il a rédigé et remis en version numérique au moins un mois avant la date de l'examen.

Ce rapport de 5 à 10 pages présente un cycle d'entraînement dans la discipline de l'Attelage que le candidat a lui-même conduit.

L'objectif de ce cycle doit être une échéance sportive épreuve Club et Poney de niveau équivalent dans la discipline de l'Attelage.

L'utilisation des règlements pendant l'épreuve n'est pas autorisée.

Entretien du rapport 10 minutes

L'entretien, relatif à ce dossier, l'amène à expliciter son action, à argumenter ses choix et ce faisant, à démontrer son expérience et sa culture pédagogiques.

Questions connaissances 5 minutes

Les questions posées portent sur:

- La réglementation générale et spécifique de la discipline de l'Attelage et plus particulièrement Club et Poney de niveau équivalent,
- La terminologie et les définitions des termes usuels de l'équitation et de la discipline de l'Attelage.
- Les connaissances évaluées porteront sur le matériel, la terminologie, le règlement général et spécifique de la discipline et plus particulièrement celui de la division Club, les critères de jugement des reprises de Dressage d'Attelage.

UC 3

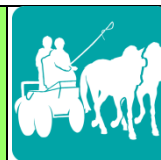
Le candidat conduit une séance de perfectionnement technique de l'Attelage de niveau Club 2 minimum ou poney 2 minimum pour 2 couples minimum ou un groupe de cavaliers de niveau minimum Galop 6 qui doit être de niveau perfectionnement technique de l'Attelage et dont il n'est pas l'entraîneur habituel.

- Tirage au sort de l'objectif de perfectionnement technique,
- Préparation du candidat : 30 minutes, le candidat a à sa disposition le règlement fédéral.
- Mise en place du matériel, des situations : 10 minutes. Il est conseillé que le candidat soit aidé dans cette tâche, mais c'est à lui de donner les indications et vérifier la mise en place des dispositifs.
- Séance : 20 minutes minimum, 30 minutes maximum ; le ou les couples sont préalablement détendus aux 3 allures,
- Entretien – auto évaluation et questions du jury : 10 minutes.
- Il remet au jury un document de préparation de sa séance à partir de l'objectif tiré au sort.

La séance se déroule dans un espace permettant la mise en place d'une séance avec un ou plusieurs attelages en dressage (carrière avec lettres) et en maniabilité. Le candidat a à sa disposition du matériel des éléments utiles pour monter une piste de maniabilité et de maniabilité combinée.

La séance se déroule dans un espace permettant la mise en place de situations de jeu en Attelage en toute sécurité. Le candidat a à sa disposition du matériel de l'Attelage pour 1^{ère} et 2^{ème} série.

Le candidat remet au jury un document de préparation de sa séance à partir de l'objectif tiré au sort.



Ce règlement spécifique vient compléter le règlement général du BFESE2 et précise les épreuves de l'examen final du BFESE2 Attelage.

Chacune des UC devra être évaluée à partir des grilles d'évaluation réglementaires placées en annexe des règlements.

UC 1 & UC 2

Soutenance rapport d'entraînement + vérification des connaissances lors de l'entretien qui suit la présentation

Présentation du rapport 15 minutes

Le candidat présente et soutient un rapport qu'il a rédigé et remis en version numérique au moins un mois avant la date de l'examen.

Ce rapport de 15 à 20 pages présente un cycle d'entraînement dans la discipline de l'attelage que le candidat a lui-même conduit.

L'objectif de ce cycle doit être une échéance sportive de type Championnat de France de niveau Club1 minimum ou Amateur ou As de Niveau équivalent dans la discipline de l'attelage,

Le cycle d'entraînement présenté est composé généralement de 15 à 20 séances et intègre une ou des compétitions préparatoires

L'utilisation des règlements pendant l'épreuve n'est pas autorisée.

Le candidat peut utiliser des supports de présentation (PowerPoint, vidéo, photos, croquis, dessins...).

Entretien du rapport 10 minutes

L'entretien, relatif à ce dossier, l'amène à expliciter son action, à argumenter ses choix et ce faisant, à démontrer son expérience et sa culture pédagogiques.

Questions connaissances 5 minutes

Les questions posées portent sur:

- La réglementation générale et spécifique de la discipline de l'attelage et plus particulièrement Club 1 minimum ou Poney de Niveau équivalent ou Amateur
- La terminologie et les définitions des termes usuels de l'équitation et de la discipline de l'attelage.
- Les connaissances évaluées porteront sur le matériel, la terminologie et l'histoire de l'Attelage, le règlement général et spécifique de la discipline, l'évaluation des reprises de Dressage d'Attelage, ainsi que la méthodologie de l'entraînement.

UC 3

Le candidat conduit deux séances d'optimisation pour un meneur et son attelage solo ou paire, de niveau Club Elite ou Amateur en Attelage, dont il n'est pas l'entraîneur habituel. Le meneur peut être un stagiaire en formation BPJEPS Attelage ayant reçu une formation en Attelage et connaissant la reprise et du niveau des normes techniques.

Première partie : Une situation d'optimisation en conformité avec le règlement et le niveau du meneur sur la reprise de dressage Attelage Club Elite ou Am Solo La reprise peut être dictée.

- 8 minutes d'évaluation du couple sur son exécution de la reprise prévue au règlement de compétition d'Attelage Club Elite ou Am Solo.
- 5 minutes ; le candidat présente le diagnostic de la reprise et des objectifs choisis au cavalier en présence du jury
- 10 minutes minimum et 20 minutes maximum de mise en œuvre des situations d'entraînement pour optimiser la performance. Une optimisation qui durerait moins de 10 minutes ne permettrait pas de valider cette épreuve.
- 10 minutes d'entretien.

Voir suite page suivante

Seconde partie :

Une situation d'optimisation en conformité avec le règlement sur un parcours type « maniabilité combinée » dont les difficultés correspondent à celle des niveaux Club Elite ou Amateur Solo

- 05 minutes d'évaluation du couple sur son exécution d'un parcours aux normes techniques suivantes : distance environ : 900m, 12 portes écartement + 20 cm et 2 obstacles de marathon 5 portes maxi ; vitesse imposée 230 m / Mn.
- 5 minutes ; le candidat présente le diagnostic du parcours et des objectifs choisis au cavalier en présence du jury
- 10 minutes minimum et 20 minutes maximum de mise en œuvre des situations d'entraînement pour optimiser la performance. Une optimisation qui durerait moins de 10 minutes ne permettrait pas de valider cette épreuve.
- 10 minutes d'entretien.

Pour que cette UC soit acquise le candidat doit avoir les deux épreuves acquises. En cas de non acquis sur une des épreuves, le candidat ne conserve pas le bénéfice de l'épreuve acquise et devra représenter l'ensemble de l'UC.



Ce règlement spécifique vient compléter le règlement général du BFESE1 et le précise pour l'examen final du BFESE1 voltige.

Chacune des UC devra être évaluée à partir des grilles d'évaluation réglementaires placées en annexe du règlement.

UC 1 & UC 2

Soutenance rapport d'entraînement + vérification des connaissances lors de l'entretien qui suit la présentation

Présentation du rapport 15 minutes

Le candidat présente et soutient un rapport qu'il a rédigé et remis en version numérique au moins un mois avant la date de l'examen.

Ce rapport de 5 à 10 pages présente un cycle d'entraînement dans la discipline de voltige que le candidat a lui-même conduit.

L'objectif de ce cycle doit être une échéance sportive épreuve Club et Poney de niveau équivalent dans la discipline de la voltige.

L'utilisation des règlements pendant l'épreuve n'est pas autorisée.

Entretien du rapport 10 minutes

L'entretien, relatif à ce dossier, l'amène à expliciter son action, à argumenter ses choix et ce faisant, à démontrer son expérience et sa culture pédagogiques.

Questions connaissances 5 minutes

Les questions posées portent sur:

- La réglementation générale et spécifique de la discipline de la voltige et plus particulièrement Club et Poney de niveau équivalent,
- La terminologie et les définitions des termes usuels de l'équitation et de la discipline de la voltige.
- Les connaissances évaluées porteront sur le matériel, la terminologie, le règlement général et spécifique de la discipline et plus particulièrement celui de la division Club, les critères de jugement de la voltige ainsi que le code de pointage.

UC 3

Le candidat conduit une séance de perfectionnement technique de la voltige de niveau Club 2 minimum ou poney 2 minimum pour 2 couples minimum ou un groupe de cavaliers de niveau minimum Galop 6 qui doit être de niveau perfectionnement technique de la voltige et dont il n'est pas l'entraîneur habituel.

- Tirage au sort de l'objectif de perfectionnement technique,
- Préparation du candidat : 30 minutes, le candidat a à sa disposition le règlement fédéral.
- Mise en place du matériel, des situations : 10 minutes. Il est conseillé que le candidat soit aidé dans cette tâche, mais c'est à lui de donner les indications et vérifier la mise en place des dispositifs.
- Séance : 20 minutes minimum, 30 minutes maximum ; le ou les couples sont préalablement détendus aux 3 allures,
- Entretien – auto évaluation et questions du jury : 10 minutes.
- Il remet au jury un document de préparation de sa séance à partir de l'objectif tiré au sort.

La séance se déroule dans un espace adapté. Le candidat a à sa disposition le matériel nécessaire à la mise en place de ses situations en sécurité.

Le candidat remet au jury un document de préparation de sa séance à partir de l'objectif tiré au sort.



Ce règlement spécifique vient compléter le règlement général du BFESE2 et précise les épreuves de l'examen final du BFESE2 Voltige.

Chacune des UC devra être évaluée à partir des grilles d'évaluation réglementaires placées en annexe des règlements.

UC 1 & UC 2

Soutenance rapport d'entraînement + vérification des connaissances lors de l'entretien qui suit la présentation

Présentation du rapport 15 minutes

Le candidat présente et soutient un rapport qu'il a rédigé et remis en version numériques au moins un mois avant la date de l'examen.

Ce rapport de 15 à 20 pages présente un cycle d'entraînement dans la discipline de la voltige que le candidat a lui-même conduit.

L'objectif de ce cycle doit être une échéance sportive de type Championnat de France de niveau Club 1 minimum ou Poney de Niveau équivalent ou Amateur dans la discipline de la voltige,

Le cycle d'entraînement présenté est composé généralement de 15 à 20 séances et intègre une ou des compétitions préparatoires

L'utilisation des règlements pendant l'épreuve n'est pas autorisée.

Le candidat peut utiliser des supports de présentation (PowerPoint, vidéo, photos, croquis, dessins...).

Entretien du rapport 10 minutes

L'entretien, relatif à ce dossier, l'amène à expliciter son action, à argumenter ses choix et ce faisant, à démontrer son expérience et sa culture pédagogiques.

Questions connaissances 5 minutes

Les questions posées portent sur:

- La réglementation générale et spécifique de la discipline de la voltige et plus particulièrement Club 1 minimum ou Poney de Niveau équivalent ou Amateur
- La terminologie et les définitions des termes usuels de l'équitation et de la discipline de la voltige.
- Les connaissances évaluées porteront sur la terminologie et l'histoire de la voltige, le règlement général et spécifique de la discipline et plus particulièrement celui des niveaux concernés, la connaissance des mouvements et du code de pointage ainsi que de la méthodologie de l'entraînement.

UC 3

Deux sous-épreuves UC 3.1 et UC 3.2 :

Première partie

UC 3.1 :

Le candidat conduit une séance d'optimisation pour un trio – voltigeur/cheval/longeur – en situation type de compétition en épreuve individuelle de niveau Club 1 minimum en voltige, dont il n'est pas l'entraîneur habituel.

5 minutes d'évaluation du couple sur son exécution du programme imposé ou libre (décision du jury ou tirage au sort) du règlement de Voltige en cours.

- 5 minutes : présentation au jury par le candidat du diagnostic effectué et des objectifs choisis.
- 10 minutes minimum et 20 minutes maximum de mise en œuvre des situations d'entraînement pour optimiser la performance. Une optimisation qui durerait moins de 10 minutes ne permettrait pas de valider cette épreuve.
- 10 minutes d'entretien

Seconde partie (à revérifier)

UC 3.2 :

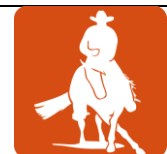
Épreuve d'Analyse vidéo d'une présentation équipe libre de niveau Club 1 équipe minimum en conformité avec le règlement.

Visualisation par le jury et le candidat d'une prestation d'équipe de Niveau Club 1 sur le programme libre. D'une durée totale maximum de 5 minutes.

Puis 20 minutes maximum d'épreuve avec le jury :

- présentation par le candidat de l'analyse de la prestation visionnée,
- discussion avec le jury à partir de cette analyse portant sur le diagnostic, les objectifs de progression et les situations que le candidat propose pour les atteindre.

Pour que l'UC3 soit acquise, le candidat doit avoir les deux sous-épreuves acquises, UC 3.1 et UC 3.2. Dans le cas où l'une des sous-épreuves est non acquise, le candidat conserve le bénéfice de celle qui est acquise dans la limite de validité d'une UC – trois ans – et ne doit se représenter qu'à la sous épreuve non acquise.



Ce règlement spécifique vient compléter le règlement général du BFESE1 et le précise pour l'examen final du BFESE1 d'Équitation Western.

Chacune des UC devra être évaluée à partir des grilles d'évaluation réglementaires placées en annexe du règlement.

UC 1 & UC 2

Soutenance rapport d'entraînement + vérification des connaissances lors de l'entretien qui suit la présentation

Présentation du rapport 15 minutes

Le candidat présente et soutient un rapport qu'il a rédigé et remis en version numérique au moins un mois avant la date de l'examen.

Ce rapport de 5 à 10 pages présente un cycle d'entraînement dans la discipline d'Équitation Western que le candidat a lui-même conduit.

L'objectif de ce cycle doit être une échéance sportive épreuve Club et Pony de niveau équivalent dans la discipline d'Équitation Western.

L'utilisation des règlements pendant l'épreuve est autorisée.

Entretien du rapport 10 minutes

L'entretien, relatif à ce dossier, l'amène à expliciter son action, à argumenter ses choix et ce faisant, à démontrer son expérience et sa culture pédagogiques.

Questions connaissances 5 minutes

Les questions posées portent sur:

- La réglementation générale et spécifique de la discipline d'Équitation Western et plus particulièrement Club et Pony de niveau équivalent,
- La terminologie et les définitions des termes usuels de l'équitation et de la discipline d'Équitation Western.
- Les connaissances évaluées porteront sur le matériel, la terminologie, le règlement général et spécifique de la discipline et plus particulièrement celui de la division Club, les critères de jugement d'Équitation Western ainsi que le code de pointage.

UC 3 :

Le candidat conduit une séance de perfectionnement technique d'Équitation Western de niveau Club 2 minimum ou Pony 2 minimum pour 2 couples minimum ou un groupe de cavaliers de niveau minimum Galop 2 qui doit être de niveau perfectionnement technique d'Équitation Western et dont il n'est pas l'entraîneur habituel.

- Tirage au sort de l'objectif de perfectionnement technique,
- Préparation du candidat : 30 minutes, le candidat a à sa disposition le règlement fédéral.
- Mise en place du matériel, des situations : 10 minutes. Il est conseillé que le candidat soit aidé dans cette tâche, mais c'est à lui de donner les indications et vérifier la mise en place des dispositifs.
- Séance : 20 minutes minimum, 30 minutes maximum ; le ou les couples sont préalablement détendus aux 3 allures,
- Entretien – auto évaluation et questions du jury : 10 minutes.
- Il remet au jury un document de préparation de sa séance à partir de l'objectif tiré au sort.

La séance se déroule dans un espace adapté. Le candidat a à sa disposition le matériel nécessaire à la mise en place de ses situations en sécurité.

Le candidat remet au jury un document de préparation de sa séance à partir de l'objectif tiré au sort.

Sujets Type :

Exemple d'objectifs proposés en western :

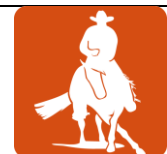
Libellé les objectifs en respectant la règle des 3 C

1 C Comportement

2C Condition

3C Critères

1	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer une séance visant la découverte du pivot sur un déplacement des hanches autour des épaules, au pas, en conservant une allure régulière - Proposer une séance visant l'amélioration de la posture du cavalier sur le pivot sur les antérieurs, mouvement marché des postérieurs et fixité d'un antérieur - Proposer une séance visant l'amélioration du pivot sur les antérieurs, mouvement marché des postérieurs et fixité d'un antérieur
2	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer une séance visant la découverte du pivot sur un déplacement des épaules autour des hanches, au pas, en conservant une allure régulière - Proposer une séance visant l'amélioration de la posture du cavalier sur le pivot sur les postérieurs, mouvement marché des antérieurs et fixité d'un postérieurs - Proposer une séance visant l'amélioration du pivot sur les postérieurs, mouvement marché ou trotté des antérieurs et fixité d'un postérieur.
3	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer une séance visant l'amélioration de l'arrêt depuis le pas et le trot en conservant une bonne posture. - Proposer une séance visant l'amélioration de la précision de l'arrêt depuis le trot en un point précis. - Proposer une séance visant l'amélioration de l'arrêt depuis les trois allures, franc, droit et les postérieurs engagés.
4	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer une séance visant la découverte du déplacement latéral, du pas, le long de la piste. - Proposer une séance visant l'amélioration du déplacement latéral, du pas, entre deux barres. - Proposer une séance visant l'amélioration du contrôle de la direction et de la propulsion sur des side pass (pas de côté), mouvement latéral, dans un pas régulier.
5	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer une séance visant l'amélioration du départ au galop par prise d'équilibre, sur le cercle à partir du trot. - Proposer une séance visant l'amélioration du départ au galop par prise d'équilibre, sur le cercle à partir du pas dans une zone. - Proposer une séance visant l'amélioration du contrôle de la propulsion sur les départs au galop à partir du pas, par prise d'équilibre, en ligne droite en un point précis.
6	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer une séance visant l'amélioration du contrôle de l'équilibre sur des transitions simples inter allures, le cheval restant en ligne - Proposer une séance visant l'amélioration du dosage des aides du cavalier dans les transitions simples inter allures dans des zones matérialisées - Proposer une séance visant l'amélioration du contrôle de la propulsion sur des transitions simples, inter allures, le cheval restant en ligne
7	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer une séance visant l'amélioration du contrôle de l'équilibre sur des transitions simples intra allures, le cheval restant en ligne - Proposer une séance visant l'amélioration du dosage des aides du cavalier dans les transitions simples intra allures dans des zones matérialisées - Proposer une séance visant l'amélioration du contrôle de la propulsion sur des transitions simples, intra allures, le cheval restant en ligne
8	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer une séance visant la découverte du reculer, mouvement rétrograde par bipède diagonaux dans le couloir des aides. - Proposer une séance visant l'amélioration de la rectitude du reculer, mouvement rétrograde par bipède diagonaux dans un couloir de barre. - Proposer une séance visant l'amélioration du reculer, mouvement rétrograde par bipède diagonaux dans le couloir des aides.



Ce règlement spécifique vient compléter le règlement général du BFESE2 et le précise pour l'examen final du BFESE2 d'Équitation Western.

Chacune des UC devra être évaluée à partir des grilles d'évaluation réglementaires placées en annexe du règlement.

UC 1 & UC 2

Soutenance rapport d'entraînement + vérification des connaissances lors de l'entretien qui suit la présentation

Présentation du rapport 15 minutes

Le candidat présente et soutient un rapport qu'il a rédigé et remis en version numérique au moins un mois avant la date de l'examen.

Ce rapport de 15 à 20 pages présente un cycle d'entraînement dans la discipline d'Équitation Western que le candidat a lui-même conduit.

L'objectif de ce cycle doit être une échéance sportive épreuve Amateur de niveau équivalent dans la discipline d'Équitation Western.

L'utilisation des règlements pendant l'épreuve est autorisée.

Entretien du rapport 10 minutes

L'entretien, relatif à ce dossier, l'amène à expliciter son action, à argumenter ses choix et ce faisant, à démontrer son expérience et sa culture pédagogiques.

Questions connaissances 5 minutes

Les questions posées portent sur:

- La réglementation générale et spécifique de la discipline d'Équitation Western et plus particulièrement Club et Poney de niveau équivalent,
- La terminologie et les définitions des termes usuels de l'équitation et de la discipline d'Équitation Western.
- Les connaissances évaluées porteront sur le matériel, la terminologie, le règlement général et spécifique de la discipline et plus particulièrement celui de la division Club, les critères de jugement d'Équitation Western ainsi que le code de pointage.

UC 3

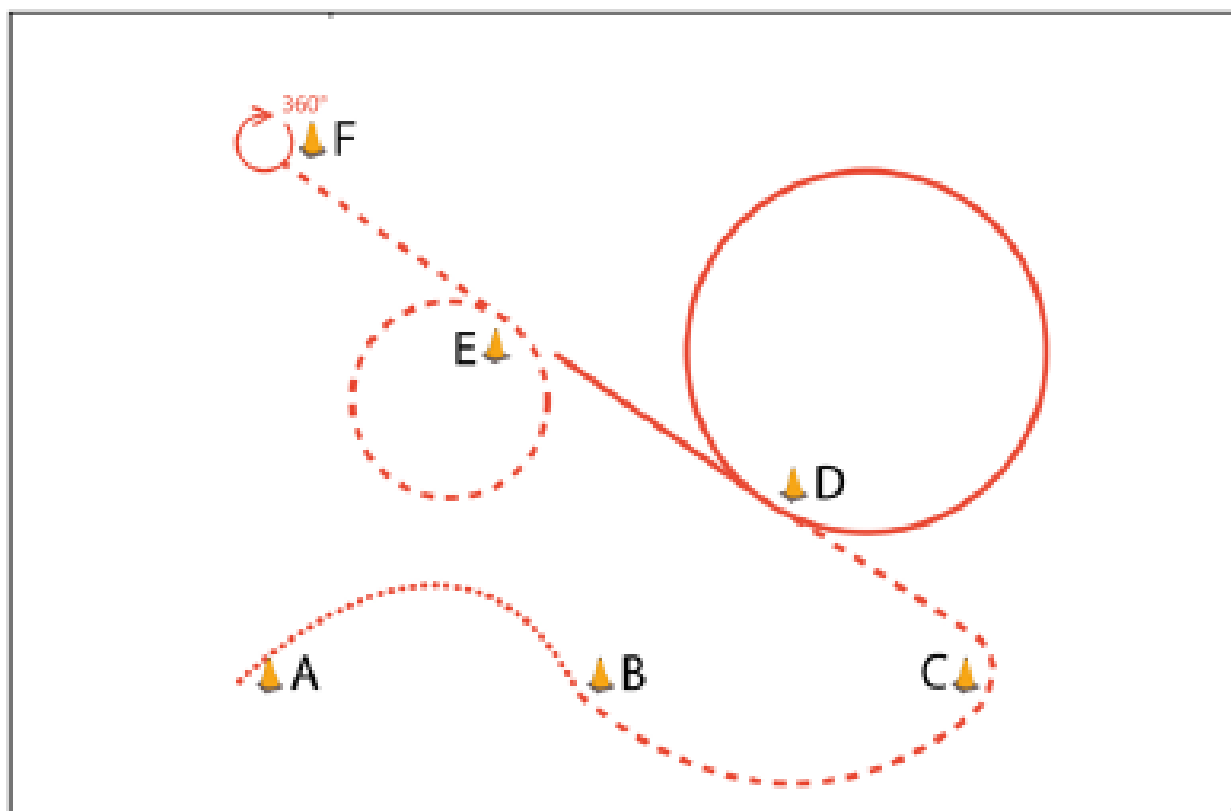
Le candidat conduit une séance d'optimisation dans son option pour 1 couple de niveau Amateur minimum dont il n'est pas l'entraîneur habituel.

Le cavalier déroule conformément au règlement spécifique fédéral, un des patterns définis ci-dessous choisis par l'organisateur de la session d'examen. Le tracé du pattern peut être dicté.

- Observation et évaluation du couple sur son exécution du pattern de compétition Western.
- 5 minutes ; le candidat présente le diagnostic du parcours et des objectifs choisis au cavalier en présence du jury
- Entre 15 minutes minimum et 30 minutes maximum de mise en œuvre des situations d'entraînement pour optimiser la performance. Une optimisation qui durerait moins de 15 minutes ne permettrait pas de valider cette épreuve.
- 10 minutes d'entretien

Horsemanship BFE 2

Pattern 1



Légendes :

..... Pas

- - - - - Trot

———— Galop

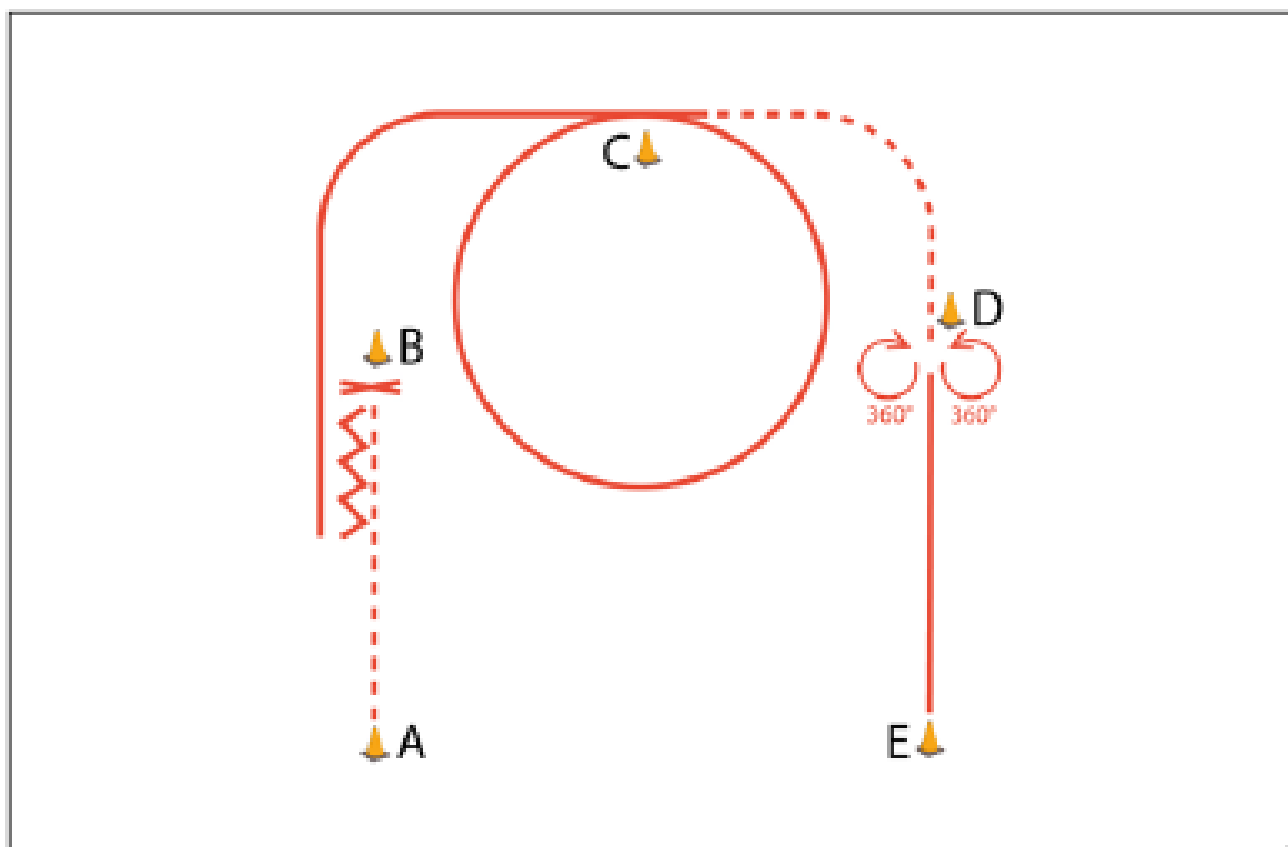
↻ Pivot

Parcours

1. Courbe au pas de A à B
2. trot de B à D en contournant C
3. galop à droite en D sur un cercle, poursuivre vers E
4. petit cercle au trot sur la gauche à partir de E
5. poursuivre le trot jusqu'à F, 360° pivot postérieur gauche.

Horsemanship BFE 2

Pattern 2



Légendes :

----- Trot
>< Arrêt

~~~~~ Reculer  
———— Galop

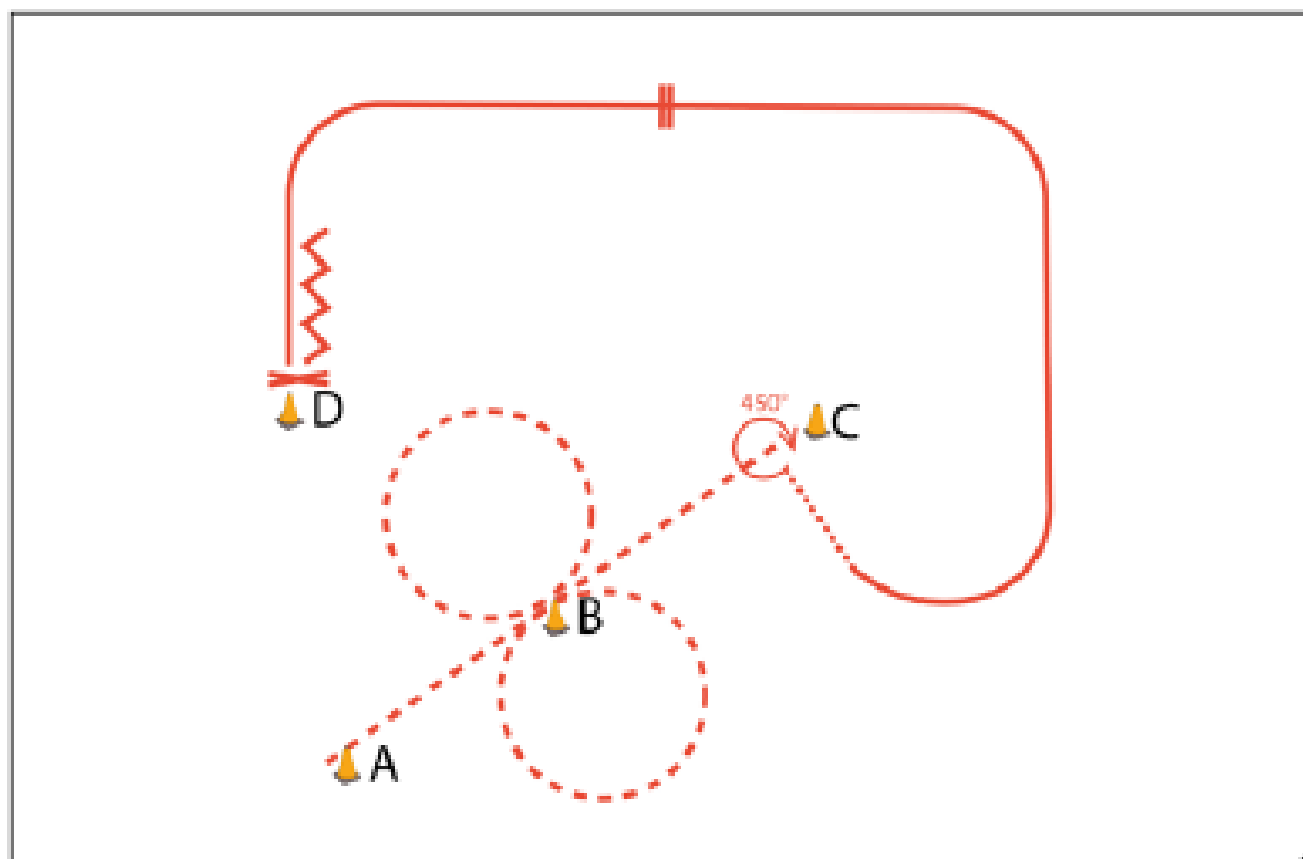
↻ Pivot

### Parcours

1. Trot de A à B
2. en B arrêt et reculer de quelques pas
3. galop à droite, en C grand cercle au galop allongé, transition au trot avant le virage
4. en D arrêt puis pivot sur l'antérieur gauche 360° et pivot sur l'antérieur droit 360°
5. galop à gauche jusqu'à E

# Horsemanship BFE 2

## Pattern 3



### Légendes :

|           |              |            |                    |
|-----------|--------------|------------|--------------------|
| ..... Pas | - - - - Trot | ———— Galop | Changement de pied |
| ⊙ Pivot   | ⌚ Reculer    | ⌘ Arrêt    |                    |

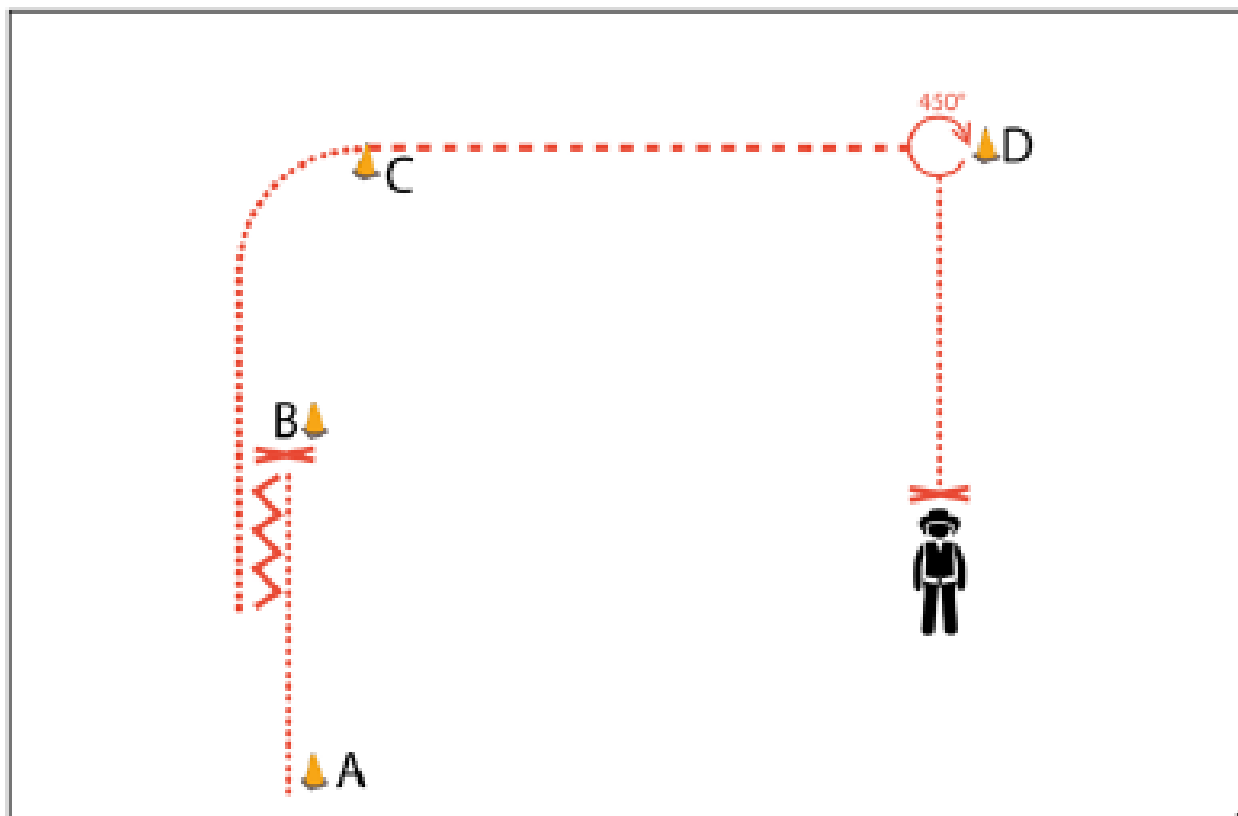
### Parcours

1. Trot de A à B
2. en B huit de chiffre au trot en commençant par la droite
3. poursuivre jusqu'en C, puis pivot postérieur 450° à droite
4. pas puis galop sur la courbe à gauche
5. changement de pied à la volée au décomposé
6. arrêt en D puis reculer d'au moins 4 pas



# Showmanship BFE 2

## Pattern 1



### Légendes :

..... Pas  
⤵ Pivot

----- Trot  
~~~~~ Reculer

———— Galop
>< Arrêt

 Juge

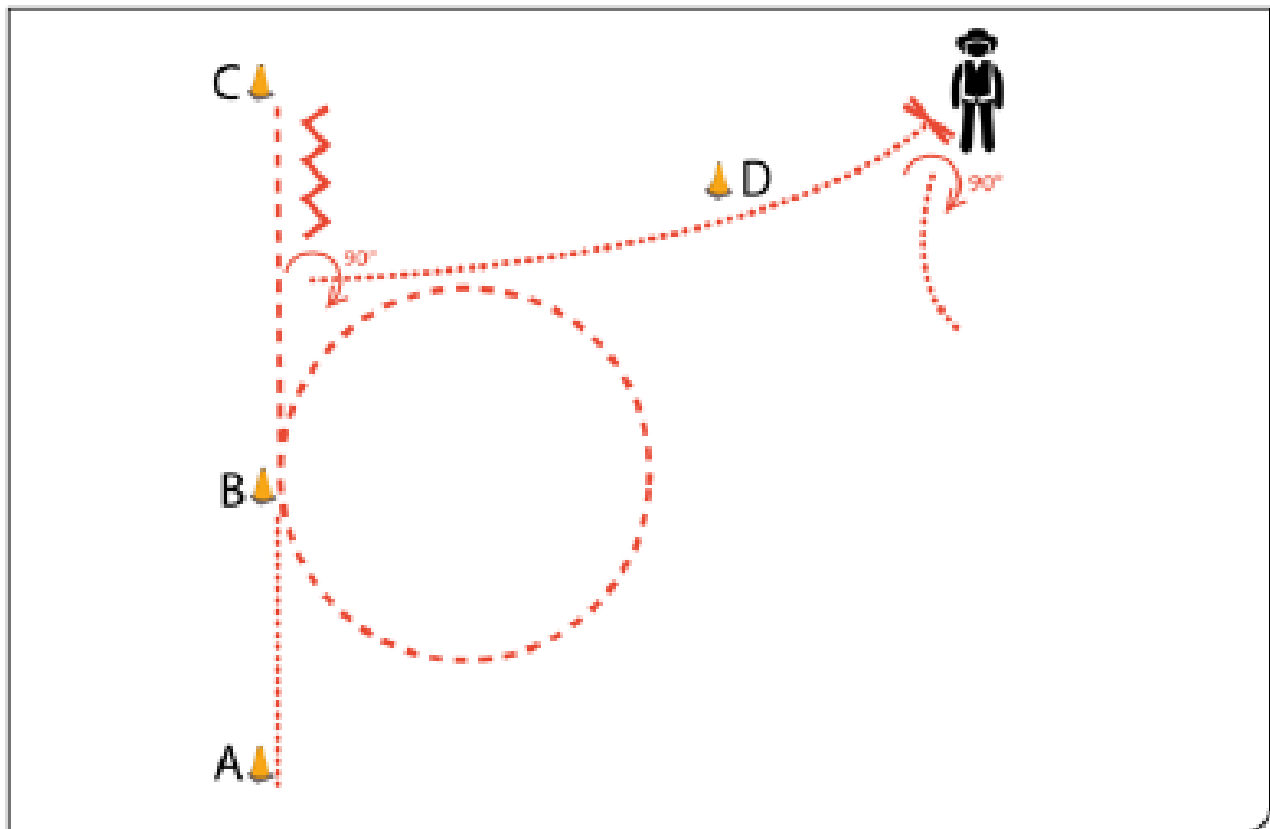
Parcours

1. Marcher de A à B
2. en B arrêt et reculer de quelques pas
3. contourner C, trot au niveau de C jusqu'au D
4. en face de D 45° à droite
5. au pas jusqu'au juge
6. inspection

• Showmanship BFE 2 Pattern 1

Showmanship BFE 2

Pattern 2



Légendes :

..... Pas



Pivot

- - - - Trot

~~~~~ Reculer

———— Galop

< > Arrêt



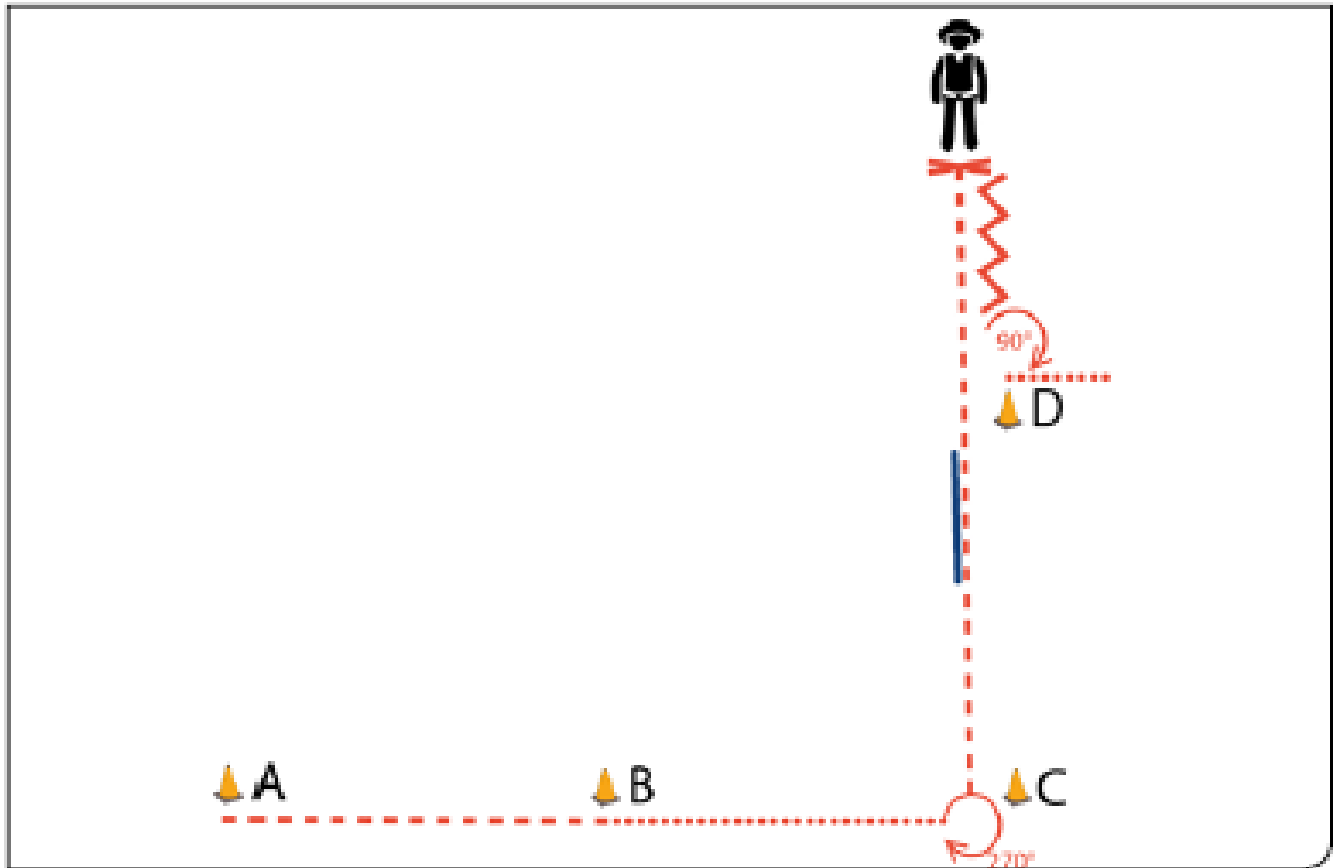
Juge

### Parcours

1. Marcher de A et B
2. cercle au trot de B et jusqu'à C
3. reculer et pivot 90° à droite
4. marcher jusqu'au juge en contournant D
5. inspection, partir par pivot 90° à droite

# Showmanship BFE 2

## Pattern 3



### Légendes :

..... Pas  
⤵ Pivot

----- Trot  
⤵ Reculer

———— Galop  
⤵ Arrêt

 Juge







### Parcours

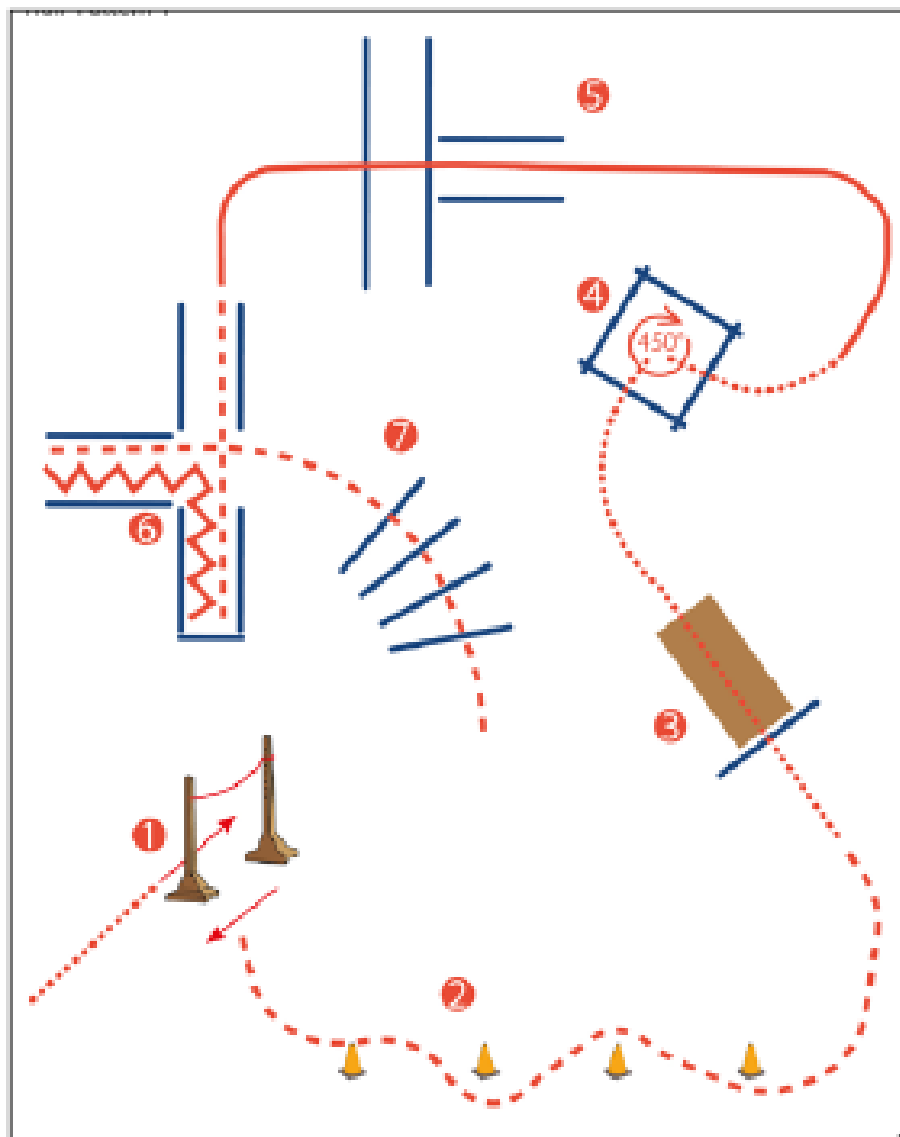
1. Trot de A à B
2. pas jusqu'à C
3. pivot à 270° à droite
4. trot jusqu'au juge, inspection
5. reculer au moins de 6 pas, jusqu'en D
6. pivot 90° à droite, quitter au pas

# Trail BFE 2

## Pattern 1

### Légendes :

-  Pas
-  Orientation du cheval
-  Trot
-  Pivot
-  Galop
-  Reculer










### Parcours

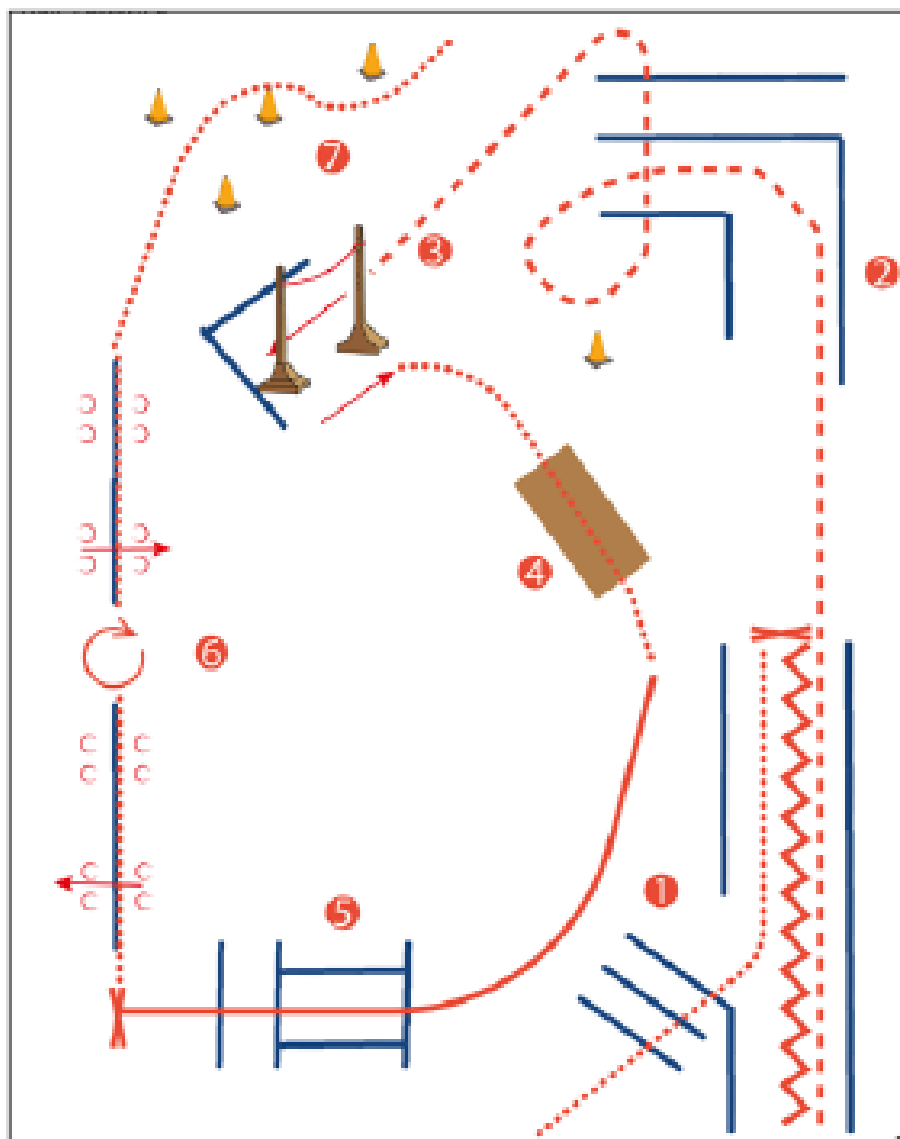
1. Pousser la porte
2. slalom au trot
3. passer le pont au pas
4. entrer dans le carré au pas puis pivot 450° à droite
5. galop à gauche sur les barres, entrer au trot dans le couloir
6. reculer en L et sortir au trot
7. trot sur les barres

# Trail BFE 2

## Pattern 2

### Légendes :

-  Pas
-  Reculer
-  Trot
-  Orientation du cheval
-  Galop
-  Arrêt
-  Pivot

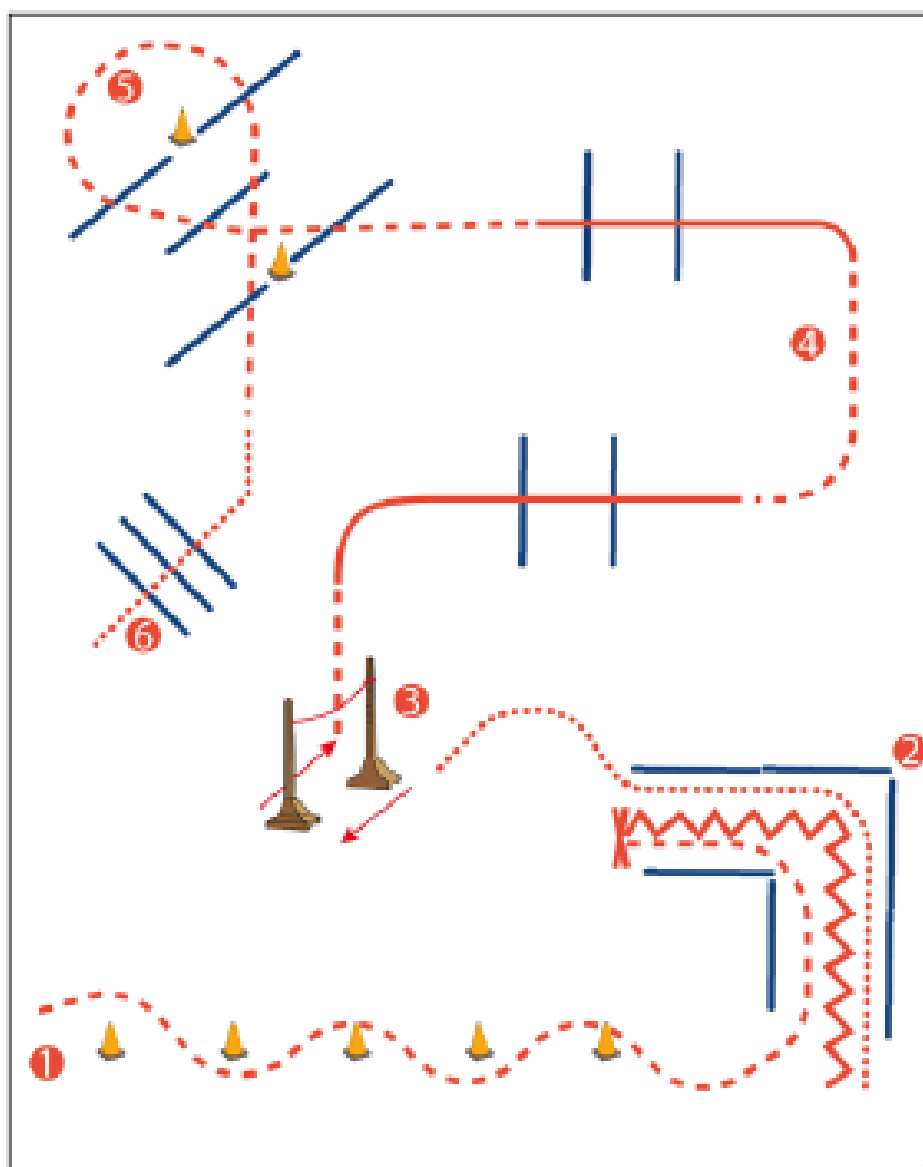


### Parcours

1. Franchir les barres au pas, poursuivre dans le couloir et reculer
2. trotter dans le couloir et au dessus des barres
3. pousser la porte
4. marcher sur le pont
5. galop à droite sur les barres
6. pas de côtés au dessus de la barre vers la droite, pivot puis pas de coté vers la gauche
7. slalom au pas

# Trail BFE 2

## Pattern 3



### Légendes :

- Trot
- ~ Reculer
- ... Pas
- Orientation du cheval
- Galop

### Parcours

1. Slalom au trot
2. reculer dans le L, sortir au pas jusqu'à la porte
3. pousser la porte
4. trot puis galop à droite sur les barres, transition au trot puis galop à gauche sur les barres
5. trot sur les barres
6. pas sur les barres

## ANNEXE III Grilles d'évaluation du BFE SE

|                                                        |           |
|--------------------------------------------------------|-----------|
| <b>ANNEXE III GRILLES D'ÉVALUATION DU BFE SE .....</b> | <b>47</b> |
| UC 1 BFESE 1.....                                      | 48        |
| UC 1 BFESE 1 DISCIPLINE : TREC.....                    | 49        |
| UC 2 BFESE 1.....                                      | 50        |
| UC 3 BFESE 1.....                                      | 51        |
| UC 1 BFESE 2.....                                      | 52        |
| UC 1 BFESE 2 DISCIPLINE : TREC.....                    | 53        |
| UC 2 BFESE 2.....                                      | 54        |
| UC 3 BFESE 2.....                                      | 55        |



## UC 1 BFESE 1

Discipline : .....

Nom : ..... Prénom : ..... Date : .....

**Objectif** : EC de mobiliser les connaissances nécessaires à l'enseignement et au perfectionnement technique au niveau Club et Poney niveau équivalent

**Déroulement** : Soutenance rapport d'entraînement + vérification des connaissances lors de l'entretien qui suit la présentation

1. **Présentation du rapport 15 minutes** Le candidat présente et soutient le rapport du cycle d'entraînement qu'il a conduit.
2. **Entretien du rapport 10 minutes** L'entretien, relatif à ce dossier, l'amène à expliciter son action, à argumenter ses choix et ce faisant, à démontrer son expérience et sa culture pédagogique.
3. **Questions connaissances 5 minutes**

Les questions posées portent sur:

- La réglementation générale et spécifique de la discipline et plus particulièrement sur le niveau Club et Poney de niveau équivalent,
- La terminologie et les définitions des termes usuels de l'équitation et de la discipline.

| Capacité à évaluer                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Critères d'évaluation                                                                                                                               | A | NA | Commentaires |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|----|--------------|
| <p>Capacité à <b>rappeler les connaissances liées à la réglementation générale et spécifique à la discipline</b></p> <p>Capacité d'énoncer les réglementations en matière de dopage, d'hygiène et de sécurité en vigueur de la division Club et Poney de niveau équivalent.</p> <p>Capacité d'énoncer les dispositions générales et spécifiques du règlement fédéral de compétition de l'année en cours et plus particulièrement au niveau Club et Poney de niveau équivalent.</p> <p>Capacité à <b>définir et d'utiliser une terminologie technique juste dans la discipline</b></p> <p>Capacité à définir les termes techniques employés dans la discipline.</p> <p>Capacité à utiliser les termes techniques justes pour décrire une situation technique dans la discipline.</p> | Fait preuve de connaissances de l'histoire et des évolutions de la discipline                                                                       |   |    |              |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | S'exprime clairement et utilise une terminologie juste.                                                                                             |   |    |              |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Étaye son argumentaire par l'apport de connaissances et d'exemples pertinents tirés de son expérience                                               |   |    |              |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Fait preuve de connaissances techniques et méthodologiques dans l'entraînement de la discipline.                                                    |   |    |              |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Fait preuve d'une bonne connaissance de la réglementation générale et spécifique et plus particulièrement au Niveau Club et Poney niveau équivalent |   |    |              |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Utilise une terminologie et les définitions des termes usuels de l'équitation et de la discipline ;                                                 |   |    |              |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Réinvestit les connaissances techniques et spécifiques dans le perfectionnement technique de la discipline                                          |   |    |              |

Proposition des évaluateurs

ACQUIS

NON ACQUIS

Signature des évaluateurs





**UC 1 BFESE 1 Discipline : TREC**

Nom : ..... Prénom : ..... Date : .....

**Objectif** : EC de mobiliser les connaissances nécessaires à l'enseignement et au perfectionnement technique au niveau Club et Poney niveau équivalent

**Déroulement** : Soutenance rapport d'entraînement + vérification des connaissances lors de l'entretien qui suit la présentation

4. **Présentation du rapport 15 minutes** Le candidat présente et soutient le rapport du cycle d'entraînement qu'il a conduit.
5. **Entretien du rapport 10 minutes** L'entretien, relatif à ce dossier, l'amène à expliciter son action, à argumenter ses choix et ce faisant, à démontrer son expérience et sa culture pédagogiques.
6. **Questions connaissances 5 minutes**

Les questions posées portent sur:

- La réglementation générale et spécifique de la discipline et plus particulièrement Club et Poney de niveau équivalent,
- La terminologie et les définitions des termes usuels de l'équitation et de la discipline.

| Capacité à évaluer                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Critères d'évaluation                                                                                                                               | A | NA | Commentaires |            |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|----|--------------|------------|
| <p>Capacité à <b>rappeler les connaissances liées à la réglementation générale et spécifique à la discipline</b></p> <p>Capacité d'énoncer les réglementations en matière de dopage, d'hygiène et de sécurité en vigueur de la division Club et Poney de niveau équivalent.</p> <p>Capacité d'énoncer les dispositions générales et spécifiques du règlement fédéral de compétition de l'année en cours et plus particulièrement au niveau Club et Poney de niveau équivalent.</p> <p>Capacité à <b>définir et d'utiliser une terminologie technique juste dans la discipline</b></p> <p>Capacité à définir les termes techniques employés dans la discipline.</p> <p>Capacité à utiliser les termes techniques justes pour décrire une situation technique dans la discipline.</p> | Fait preuve de connaissances de l'histoire et des évolutions de la discipline                                                                       |   |    |              |            |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | S'exprime clairement et utilise une terminologie juste.                                                                                             |   |    |              |            |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Etaye son argumentaire par l'apport de connaissances et d'exemple pertinents tirés de son expérience                                                |   |    |              |            |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Fait preuve de connaissances techniques et méthodologiques dans l'entraînement de la discipline.                                                    |   |    |              |            |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Fait preuve d'une bonne connaissance de la réglementation générale et spécifique et plus particulièrement au Niveau Club et Poney niveau équivalent |   |    |              |            |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Utilise une terminologie et les définitions des termes usuels de l'équitation et de la discipline ;                                                 |   |    |              |            |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Les connaissances techniques et spécifiques dans le perfectionnement technique de la discipline                                                     |   |    |              |            |
| Topographie, capacité à lire une carte                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Énumère au moins 70 % des critères d'orientation de l'itinéraire à décrire                                                                          |   |    |              |            |
| Proposition des évaluateurs                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                     |   |    | ACQUIS       | NON ACQUIS |

Signature des évaluateurs



## UC 2 BFESE 1

### *Discipline : Présentation par le candidat d'un cycle d'entraînement*

**Nom :** ..... **Prénom :** ..... **Date :** .....

Objectif : Evaluer les capacités du candidat à concevoir, mettre en œuvre et présenter un cycle d'entraînement préparatoire à une échéance sportive ainsi qu'à concevoir une intervention de formation portant sur l'entraînement

Présentation d'un cycle d'entraînement à une échéance sportive de niveau Club et Poney minimum intégrant des compétitions préparatoires que le candidat a lui-même conduites. Le cycle présenté s'est déroulé et fait l'objet d'une évaluation de son concepteur.

| Déroutement                                                                                                                                    | Capacité à évaluer                                                                                      | Critères d'évaluation                                                                                                                         |                                                                                              | Commentaires |  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|--|
| <b>Analyse du rapport par le jury</b>                                                                                                          | Capacité à formaliser son action par écrit et le soutenir à l'oral                                      | Propose un document de qualité (forme, structure, clarté, syntaxe, orthographe).                                                              | /2                                                                                           |              |  |
|                                                                                                                                                |                                                                                                         | Présente sa démarche d'entraînement de façon méthodique en utilisant un vocabulaire adapté.                                                   | /2                                                                                           |              |  |
|                                                                                                                                                |                                                                                                         | Présente son action de manière synthétique, précise, ordonnée et en gérant le temps imparti.                                                  | /2                                                                                           |              |  |
|                                                                                                                                                |                                                                                                         | Utilise des supports de communication pertinents (logiciel de présentation, vidéo, croquis...) permettant d'étayer et d'illustrer le dossier. | /2                                                                                           |              |  |
|                                                                                                                                                | Capacité à contextualiser son cycle                                                                     | Définit le contexte, le public...                                                                                                             | /2                                                                                           |              |  |
|                                                                                                                                                | Capacité à situer un, des couples, une équipe par rapport à une échéance fixée et à poser un diagnostic | Définit les facteurs (techniques, physiques, tactiques, psychologiques) mis en jeu pour répondre à l'échéance visée                           | /2                                                                                           |              |  |
|                                                                                                                                                | <b>Présentation du rapport par le candidat (20 minutes)</b>                                             |                                                                                                                                               | Etablit un diagnostic sur les points forts et les points faibles du couple (ou de l'équipe). | /2           |  |
|                                                                                                                                                |                                                                                                         | Capacité à concevoir et à mettre en œuvre un cycle d'entraînement                                                                             | Définit des objectifs pertinents et cohérents avec le diagnostic établi.                     | /2           |  |
|                                                                                                                                                |                                                                                                         |                                                                                                                                               | Planifie les objectifs du cycle d'entraînement.                                              | /2           |  |
|                                                                                                                                                |                                                                                                         |                                                                                                                                               | Conçoit des situations d'entraînement et expose leur mise en œuvre.                          | /2           |  |
| Capacité à évaluer son cycle d'entraînement à posteriori                                                                                       |                                                                                                         | Analyse la performance et les éléments ayant favorisé ou limité celle-ci.                                                                     | /2                                                                                           |              |  |
| <b>Entretien (20 minutes)</b>                                                                                                                  |                                                                                                         | Propose de nouveaux axes de travail à moyen et long terme.                                                                                    | /2                                                                                           |              |  |
|                                                                                                                                                | Capacité d'argumentation                                                                                | Ecoute les questions et y répond                                                                                                              | /2                                                                                           |              |  |
|                                                                                                                                                |                                                                                                         | Etaye son argumentation par l'apport de connaissances et d'exemples pertinents tirés de son expérience.                                       | /2                                                                                           |              |  |
|                                                                                                                                                |                                                                                                         | Fait preuve de connaissances techniques et méthodologiques dans l'entraînement de la discipline.                                              | /2                                                                                           |              |  |
| Validation : Pour valider ce test le candidat doit :<br>Obtenir un total minimum de points 15 points /30 sur l'ensemble de l'épreuve de l'UC 2 |                                                                                                         |                                                                                                                                               | /30                                                                                          |              |  |
| Signature des évaluateurs                                                                                                                      |                                                                                                         |                                                                                                                                               |                                                                                              |              |  |



## UC 3 BFESE 1

*Discipline : .....*

*Conduite d'une séance de perfectionnement technique*

*Nom : ..... Prénom : ..... Date : .....*

**Objectif** : EC de concevoir et de mettre en œuvre une séance de perfectionnement dans la discipline

**Déroulement** : Préparation du candidat : 30 minutes, le candidat a à sa disposition le règlement fédéral. Séance : 20 minutes mini 30 minutes maxi, le ou les couples sont préalablement détendus aux 3 allures. Entretien : 10 minutes.

|                                                                                                                                                | Capacité à évaluer              | Critères d'évaluation                                                                                                                                                       |     | Commentaires |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|--------------|
| <b>Séance</b>                                                                                                                                  | Choix des situations techniques | Pertinence, logique de progression des situations proposées en adéquation avec l'objectif et le niveau des cavaliers                                                        | /5  |              |
|                                                                                                                                                | Adaptation                      | Apporte des solutions techniques (conseils, conditions de réalisation, modifications de dispositifs...) au regard des comportements des cavaliers pour les faire progresser | /5  |              |
|                                                                                                                                                | Communication                   | Met en œuvre une communication claire, efficace et adaptée (sélection des informations données)                                                                             | /5  |              |
|                                                                                                                                                | Respect et sécurité             | <u>Garantit la sécurité et respecte les personnes et la cavalerie,</u><br>(incontournable)                                                                                  | /10 |              |
| <b>Entretien</b>                                                                                                                               | Argumentation                   | Fais le bilan de son action<br>Argumente ses choix en utilisant un vocabulaire technique adapté et sur la base d'une analyse juste et cohérente                             | /5  |              |
| Validation : Pour valider ce test le candidat doit :<br>Obtenir un total minimum de points 15 points /30 sur l'ensemble de l'épreuve de l'UC 3 |                                 |                                                                                                                                                                             | /30 |              |
| <b>Signature des évaluateurs</b>                                                                                                               |                                 |                                                                                                                                                                             |     |              |



## UC 1 BFESE 2

Discipline : .....

Nom : ..... Prénom : ..... Date : .....

**Objectif** : EC de mobiliser les connaissances nécessaires à l'enseignement et au perfectionnement technique au niveau Amateur ou niveau équivalent

**Déroulement** : Soutenance rapport d'entraînement + vérification des connaissances lors de l'entretien qui suit la présentation

1. **Présentation du rapport 15 minutes** Le candidat présente et soutient le rapport du cycle d'entraînement qu'il a conduit.
2. **Entretien du rapport 10 minutes** L'entretien, relatif à ce dossier, l'amène à expliciter son action, à argumenter ses choix et ce faisant, à démontrer son expérience et sa culture pédagogique.
3. **Questions connaissances 5 minutes**

Les questions posées portent sur:

- La réglementation générale et spécifique de la discipline et plus particulièrement sur le niveau Amateur ou de niveau équivalent,
- La terminologie et les définitions des termes usuels de l'équitation et de la discipline.

| Capacité à évaluer                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Critères d'évaluation                                                                                                                         | A | NA | Commentaires |            |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|----|--------------|------------|
| <b>Capacité à rappeler les connaissances liées à la réglementation générale et spécifique à la discipline</b><br>Capacité d'énoncer les réglementations en matière de dopage, d'hygiène et de sécurité en vigueur de la division Amateur niveau équivalent.<br>Capacité d'énoncer les dispositions générales et spécifiques du règlement fédéral de compétition de l'année en cours et plus particulièrement au niveau Amateur ou de niveau équivalent. | Fait preuve de connaissances de l'histoire et des évolutions de la discipline                                                                 |   |    |              |            |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | S'exprime clairement et utilise une terminologie juste.                                                                                       |   |    |              |            |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Etaye son argumentaire par l'apport de connaissances et d'exemples pertinents tirés de son expérience                                         |   |    |              |            |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Fait preuve de connaissances techniques et méthodologiques dans l'entraînement de la discipline.                                              |   |    |              |            |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Fait preuve d'une bonne connaissance de la réglementation générale et spécifique et plus particulièrement au Niveau Amateur niveau équivalent |   |    |              |            |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Utilise une terminologie et les définitions des termes usuels de l'équitation et de la discipline ;                                           |   |    |              |            |
| <b>Capacité à définir et d'utiliser une terminologie technique juste dans la discipline</b><br>Capacité à définir les termes techniques employés dans la discipline.<br>Capacité à utiliser les termes techniques justes pour décrire une situation technique dans la discipline.                                                                                                                                                                       | Réinvestit les connaissances techniques et spécifiques dans le perfectionnement technique de la discipline                                    |   |    |              |            |
| Proposition des évaluateurs                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                               |   |    | ACQUIS       | NON ACQUIS |
| Signature des évaluateurs                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                               |   |    |              |            |



## UC 1 BFESE 2 Discipline : TREC

Nom : ..... Prénom : ..... Date : .....

**Objectif** : EC de mobiliser les connaissances nécessaires à l'enseignement et au perfectionnement technique au niveau Club et Poney niveau équivalent

**Déroulement** : Soutenance rapport d'entraînement + vérification des connaissances lors de l'entretien qui suit la présentation

4. **Présentation du rapport 15 minutes** Le candidat présente et soutient le rapport du cycle d'entraînement qu'il a conduit.
5. **Entretien du rapport 10 minutes** L'entretien, relatif à ce dossier, l'amène à expliciter son action, à argumenter ses choix et ce faisant, à démontrer son expérience et sa culture pédagogiques.
6. **Questions connaissances 5 minutes**

Les questions posées portent sur:

- La réglementation générale et spécifique de la discipline et plus particulièrement Club et Poney de niveau équivalent,
- La terminologie et les définitions des termes usuels de l'équitation et de la discipline.

| Capacité à évaluer                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Critères d'évaluation                                                                                                                               | A | NA | Commentaires |            |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|----|--------------|------------|
| <b>Capacité à rappeler les connaissances liées à la réglementation générale et spécifique à la discipline</b><br>Capacité d'énoncer les réglementations en matière de dopage, d'hygiène et de sécurité en vigueur de la division Club et Poney de niveau équivalent.<br>Capacité d'énoncer les dispositions générales et spécifiques du règlement fédéral de compétition de l'année en cours et plus particulièrement au niveau Club et Poney de niveau équivalent. | Fait preuve de connaissances de l'histoire et des évolutions de la discipline                                                                       |   |    |              |            |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | S'exprime clairement et utilise une terminologie juste.                                                                                             |   |    |              |            |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Etaye son argumentaire par l'apport de connaissances et d'exemple pertinents tirés de son expérience                                                |   |    |              |            |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Fait preuve de connaissances techniques et méthodologiques dans l'entraînement de la discipline.                                                    |   |    |              |            |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Fait preuve d'une bonne connaissance de la réglementation générale et spécifique et plus particulièrement au Niveau Club et Poney niveau équivalent |   |    |              |            |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Utilise une terminologie et les définitions des termes usuels de l'équitation et de la discipline ;                                                 |   |    |              |            |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                     |   |    |              |            |
| <b>Capacité à définir et d'utiliser une terminologie technique juste dans la discipline</b><br>Capacité à définir les termes techniques employés dans la discipline.<br>Capacité à utiliser les termes techniques justes pour décrire une situation technique dans la discipline.                                                                                                                                                                                   | Les connaissances techniques et spécifiques dans le perfectionnement technique de la discipline                                                     |   |    |              |            |
| Topographie, capacité à lire une carte                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Énumère au moins 70 % des critères d'orientation de l'itinéraire à décrire                                                                          |   |    |              |            |
| Proposition des évaluateurs                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                     |   |    | ACQUIS       | NON ACQUIS |
| Signature des évaluateurs                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                     |   |    |              |            |



## UC 2 BFES 2

Discipline :

Nom : ..... Prénom : ..... Date : .....

**Objectif** : Evaluer les capacités du candidat à concevoir, mettre en œuvre et présenter un cycle d'entraînement préparatoire à une échéance sportive ainsi qu'à concevoir une intervention de formation portant sur l'entraînement

Présentation d' un cycle d'entraînement à une échéance sportive de niveau Amateur ou de niveau équivalent intégrant des compétitions préparatoires que le candidat a lui même conduit. Le cycle présenté s'est déroulé et fait l'objet d'une évaluation de son concepteur.

| Déroulement                                                                                                                                    | Capacité à évaluer                                                                                      | Critères d'évaluation                                                                                                                         |     | Commentaires |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|--------------|
| Analyse du rapport par le jury                                                                                                                 | Capacité à formaliser son action par écrit et le soutenir à l'oral                                      | Propose un document de qualité (forme, structure, clarté, syntaxe, orthographe).                                                              | /2  |              |
|                                                                                                                                                |                                                                                                         | Présente sa démarche d'entraînement de façon méthodique en utilisant un vocabulaire adapté.                                                   | /2  |              |
|                                                                                                                                                |                                                                                                         | Présente son action de manière synthétique, précise, ordonnée et en gérant le temps imparti.                                                  | /2  |              |
|                                                                                                                                                |                                                                                                         | Utilise des supports de communication pertinents (logiciel de présentation, vidéo, croquis...) permettant d'étayer et d'illustrer le dossier. | /2  |              |
| Présentation du rapport par le candidat (20 minutes)                                                                                           | Capacité à contextualiser son cycle                                                                     | Définit le contexte, le public...                                                                                                             | /2  |              |
|                                                                                                                                                | Capacité à situer un, des couples, une équipe par rapport à une échéance fixée et à poser un diagnostic | Définit les facteurs (techniques, physiques, tactiques, psychologiques) mis en jeu pour répondre à l'échéance visé                            | /2  |              |
|                                                                                                                                                |                                                                                                         | Etablit un diagnostic sur les points forts et les points faibles du couple (ou de l'équipe).                                                  | /2  |              |
|                                                                                                                                                | Capacité à concevoir et à mettre en œuvre un cycle d'entraînement                                       | Définit des objectifs pertinents et cohérents avec le diagnostic établi.                                                                      | /2  |              |
|                                                                                                                                                |                                                                                                         | Planifie les objectifs du cycle d'entraînement.                                                                                               | /2  |              |
|                                                                                                                                                |                                                                                                         | Conçoit des situations d'entraînement et expose leur mise en œuvre.                                                                           | /2  |              |
|                                                                                                                                                | Capacité à évaluer son cycle d'entraînement à posteriori                                                | Analyse la performance et les éléments ayant favorisé ou limité celle-ci.                                                                     | /2  |              |
| Propose de nouveaux axes de travail à moyen et long terme.                                                                                     |                                                                                                         | /2                                                                                                                                            |     |              |
| Entretien (20 minutes)                                                                                                                         | Capacité d'argumentation                                                                                | Ecoute les questions et y répond                                                                                                              | /2  |              |
|                                                                                                                                                |                                                                                                         | Etaye son argumentation par l'apport de connaissances et d'exemples pertinents tirés de son expérience.                                       | /2  |              |
|                                                                                                                                                |                                                                                                         | Fait preuve de connaissances techniques et méthodologiques dans l'entraînement de la discipline.                                              | /2  |              |
| Validation : Pour valider ce test le candidat doit :<br>Obtenir un total minimum de points 15 points /30 sur l'ensemble de l'épreuve de l'UC 2 |                                                                                                         |                                                                                                                                               | /30 |              |
| Signature des évaluateurs                                                                                                                      |                                                                                                         |                                                                                                                                               |     |              |



Nom : ..... Prénom : ..... Date : .....

**Objectif** : Evaluer les capacités du candidat à optimiser un couple (ou une équipe pour les disciplines collectives) dans le cadre d'un entraînement dans la discipline.

| Déroulement                                                                                                                                                                                                                                         | Capacité à évaluer                                                                                | Critères d'évaluation                                                                                                                                                         | - | + | Commentaires |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|---|--------------|
| <p><u>Observation et analyse</u><br/>(voir suivant la situation définie par le règlement de la discipline).<br/><u>Diagnostic et présentation</u> par le candidat des objectifs de la séance (5 minutes en présence du cavalier ou de l'équipe)</p> | Capacité à identifier sélectionner et analyser les éléments clés de la performance.               | · Observe le couple et/ou l'équipe sur la situation de compétition définie dans le règlement de la discipline.                                                                |   |   |              |
|                                                                                                                                                                                                                                                     | Capacité à analyser la performance.                                                               | · Décrit et situe la performance dans le cadre d'une situation de compétition à partir de l'observation.<br>· <b>Identifie les comportements du couple et/ou de l'équipe,</b> |   |   |              |
|                                                                                                                                                                                                                                                     | Capacité à proposer des objectifs de travail pour optimiser la performance.                       | · Expose les causes et les effets<br>· Propose des objectifs clairs en rapport avec son analyse                                                                               |   |   |              |
| <p>Conduite de la séance<br/>(15 minutes mini, 30 minutes maxi)</p>                                                                                                                                                                                 | <p>Capacité à mettre en œuvre une ou des situations d'entraînement optimisant la performance.</p> | · Met en œuvre une ou des situations en cohérence avec le ou les objectifs énoncés.                                                                                           |   |   |              |
|                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                   | · <b>Est efficace, pertinent et gère le temps dans sa mise en œuvre.</b>                                                                                                      |   |   |              |
|                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                   | · Adapte les situations en fonction du déroulement                                                                                                                            |   |   |              |
|                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                   | · Assure la sécurité dans ses mises en œuvre et de par ses consignes.                                                                                                         |   |   |              |
|                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                   | · Propose des situations d'entraînement dans le respect du cavalier et du cheval, prend en compte leur intensité.                                                             |   |   |              |
|                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                   | · S'exprime clairement et utilise une terminologie technique juste.                                                                                                           |   |   |              |
|                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                   | · Etablit une communication de qualité avec le ou les cavaliers                                                                                                               |   |   |              |
|                                                                                                                                                                                                                                                     | · Démontre l'optimisation.                                                                        |                                                                                                                                                                               |   |   |              |
| <p>Entretien<br/>(10 minutes)</p>                                                                                                                                                                                                                   | <p>Capacité à évaluer l'optimisation et la ou les situations d'entraînement.</p>                  | · Analyse l'impact de sa séance.                                                                                                                                              |   |   |              |
|                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                   | · Analyse la pertinence de ses choix techniques et pédagogiques.                                                                                                              |   |   |              |
|                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                   | · Argumente.                                                                                                                                                                  |   |   |              |
|                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                   | · Propose des objectifs à moyen ou long terme.                                                                                                                                |   |   |              |
| Signature des évaluateurs                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                   |                                                                                                                                                                               |   |   |              |